

"My Guide to Liberty"

Démarche de construction et
conception d'un instrument

Sous la Direction de :

Claude HAAS, Laure STUDER
Jean-François SCHMITZ, Michèle BAUMANN



Université du Luxembourg
INSIDE
Novembre 2008

Université du Luxembourg, INSIDE
Claude HAAS

Route de Dikierch
L-7220 WALFERDANGE
(+352) 46 66 44 – 92 23
claude.haas@uni.lu

Centre Pénitentiaire de Givenich
Jean-François SCHMITZ

BP 9
L-6601 WASSERBILIG
(+352) 740 460 – 250
Jean-Francois.Schmitz@apgiv.etat.lu

*Les équipes de développement remercient toutes les personnes
qui ont contribué à la réalisation de ce projet.*

Document traduit en anglais pour les partenaires transnationaux.

Université du Luxembourg, INSIDE
Novembre 2008

Partenaires transnationaux



France

Boutique de gestion « Crée » : Sylvie RICHE

CISAME Scop : Mathieu DAUPLEIX, Bertrand JANNEL

GEPSA : Jenny NARBONNE

Maison de l'Initiative : Marie-Christine PONS

Théâtre Sans Frontière : Marie-José ERESEO-MARTINEZ



Portugal

Centre d'Etudes et de Formation Pénitentiaire :

Paula VICENTE, Cláudia RESENDE, Pedro GOMES

Etablissement Pénitencier de Sintra : Amália COSTA, Igor DO VALE,

Etablissement Pénitencier de Leiria : Carla PRAGOSA, Joel HENRIQUES, Helena CARDOSO

Etablissement Pénitencier de Castelo Branco : Cília MARTINS

Etablissement Pénitencier de Linhó : Lugero PANINHO

Service Central de l'Administration Pénitentiaire :
Regina BRANCO



Luxembourg

Centre Pénitentiaire de Givenich : Jean-François SCHMITZ, Marie-Anne MERSCH, Claude LENTZ, Michel KOEPP, Patrick HOLCHER, Laurent PETRY

Université du Luxembourg : Claude HAAS, Laure STUDER, Marc SINNEN, Ursula PIERER, Michèle BAUMANN

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle : Jean-Lou MAJERUS, Guy HIRTT, Jerry EISEN

Chambre de Commerce : Roger THOSS

Chambre des Métiers : Dan SCHROEDER

Chambre de l'Agriculture : Robert LEY

Administration de l'Emploi : Marc LIPPERT, Mario DELLA SCHIAVA

Lycée Technique Agricole : Martine HANSEN

SOMMAIRE

1. Introduction	7
>>> Préparer la libération et le retour dans la société des personnes incarcérées : des recommandations internationales, européennes et nationales.	7
>>> PIC EQUAL, une stratégie de l'Union Européenne en faveur de l'emploi.....	7
>>> Les échanges transnationaux PRIMA.....	8
>>> Atelier 3 : Empowerment	8
2. Une démarche de construction par allers-retours	10
3. D'un guide commun vers trois versions nationales	12
3.1. Des constats communs.....	12
3.2. Des contextes d'application non comparables	13
>>> <i>La maison d'arrêt de Toulouse-Seysses (France)</i>	13
Le cadre légal et réglementaire	13
Le cadre institutionnel	13
Le dispositif d'accompagnement de personnes détenues.....	13
Les détenues concernées.....	14
>>> <i>Les cinq Etablissements Pénitenciers pilotes de Sintra, Leiria, Castelo Branco, Beja et Linhó (Portugal)</i>	14
Le cadre légal et réglementaire	14
Le cadre institutionnel	14
Le dispositif d'accompagnement de personnes détenues.....	15
Les détenus concernés	15
>>> <i>Le Centre Pénitentiaire de Givenich (Grand-duc'hé du Luxembourg)</i>	15
Le cadre légal et réglementaire	15
Le cadre institutionnel	15
Le dispositif d'accompagnement de personnes détenues.....	16
Les détenus concernés	16
3.3. Implications sur la conception du guide	16
4. Le cadre conceptuel des guides	17
4.1. Valeurs à la base des guides.....	17
4.2. Les fondements théoriques des guides	17
>>> <i>Les travaux en travail social portant sur l'intervention sociale en contexte de contrainte</i> ...	17
>>> <i>Les travaux en travail social sur le concept d'empowerment</i>	17
>>> <i>Les travaux en psychologie sociale sur la notion d'engagement</i>	18
>>> <i>Les travaux menés en pédagogie des adultes sur les pratiques favorisant l'apprentissage.</i> 18	18
4.3. Forme, contenu et utilisation des guides.....	18
4.4. Limites, précautions et recommandations	19
5. Présentation des trois guides	20
5.1. Le guide de la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses	20
>>> <i>Équipe de développement du guide «Mon Guide pour la Liberté» dans le cadre du projet Equal-Flora</i>	20
>>> <i>Vision du guide au départ et à la fin de la coopération transnationale</i>	21
Au départ de la coopération	21
A la fin de coopération.....	21

>>> Place du guide dans le dispositif d'accompagnement à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses.....	21
Description du dispositif d'accompagnement.....	21
Place du guide dans le dispositif d'accompagnement.....	23
>>> Forme et contenu du guide.....	24
La forme du guide.....	24
Les composants du guide.....	24
>>> Utilisation du guide par les personnes détenues et les professionnels.....	25
Généralités	25
L'utilisation du guide par les professionnels	25
L'utilisation du guide par la personne détenue	26
5.2. Le guide de l'Administration Pénitentiaire Portugaise	27
>>> L'équipe de développement.....	27
>>> Vision du guide au départ et à la fin de la coopération transnationale.....	27
Vision du guide au départ de la coopération transnationale.....	27
Vision du guide à la fin de la coopération transnationale.....	27
>>> Place du guide dans le dispositif d'accompagnement	28
Description du dispositif d'accompagnement.....	28
Place du guide dans le dispositif d'accompagnement	28
Les composants du guide.....	30
>>> Utilisation du guide par les professionnels et les personnes détenues.....	32
Utilisation par les professionnels	32
Utilisation par les personnes détenues	33
5.3. Le guide du Centre Pénitentiaire de Givenich	34
>>> L'équipe de développement.....	34
>>> Vision du guide au départ et à la fin de la coopération transnationale	34
Vision du guide au départ	34
Vision du guide à la fin de la coopération transnationale	34
>>> Place du guide dans le dispositif d'accompagnement du CPG	35
Description du dispositif d'accompagnement.....	35
Place du guide dans ce dispositif	36
>>> Forme et contenu du guide	37
La forme du guide.....	37
Les composants du guide.....	37
>>> Questions sur la présentation et l'utilisation du guide	39
Utilisation par les professionnels.....	39
Utilisation par les personnes détenues	39

Annexes : Extraits des trois guides

1. Mon Guide pour la Liberté – Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses
2. O Meu Guia Para a Liberdade – Administration Pénitentiaire du Portugal
3. My Guide to Liberty – Centre Pénitentiaire de Givenich

1. Introduction

>>> Préparer la libération et le retour dans la société des personnes incarcérées : des recommandations internationales, européennes et nationales.

Dans les pays de l'Union Européenne, la tendance va vers une intégration dans le droit national des recommandations émises dans le cadre de conventions internationales comme les Règles Minima des Nations Unies pour le traitement des détenus ou les règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe. La mission de réinsertion fait partie intégrante du traitement des détenus par l'administration pénitentiaire, à qui il incombe de garantir leur sécurité, de respecter leur dignité, et surtout de les préparer à la sortie.

>>> PIC EQUAL, une stratégie de l'Union Européenne en faveur de l'emploi.

Le Programme d'Initiative Communautaire EQUAL¹ (PIC EQUAL) s'inscrit dans la stratégie européenne de lutte contre les discriminations et les inégalités en matière d'accès à l'emploi. Conçu pour permettre l'insertion de populations marginalisées, PIC EQUAL permet depuis 2001 d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'orientation, de formation, d'accompagnement et de suivi de personnes exclues ou éloignées du marché de l'emploi et de la société, comme les détenus.

Pour accompagner ce processus, le cofinancement des politiques nationales est assuré par le Fonds Social Européen (FSE)² qui contribue ainsi à une convergence des systèmes européens.

L'initiative EQUAL est basée sur six principes clés :

- *Approche thématique* : concentrer les actions sur base thématique en s'inscrivant dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi.
- *Partenariat* : réunir sur une base géographique ou sectorielle des acteurs clés au sein de Partenariats De Développement (PDD)
- *Empowerment* (participation active) : renforcer la capacité d'action de tous les acteurs concernés, y compris des bénéficiaires, en les associant sur un pied d'égalité.
- *Coopération transnationale* : associer au-delà des frontières les PDD entre eux et les autorités nationales dans une volonté d'apprentissage mutuel et de coopération productive.
- *Innovation* : explorer et tester, dans les politiques de l'emploi et de la formation, des approches innovantes en termes d'objectifs poursuivis, de méthodes utilisées ou de systèmes de mise en œuvre.
- *Mainstreaming et diffusion* (diffusion et intégration dans les politiques) : générer et valider des solutions nouvelles afin d'intégrer les meilleures pratiques dans les politiques de l'emploi et de l'inclusion sociale.

Pour répondre au principe clé de la transnationalité, 5 pays participant à un niveau national à EQUAL, se sont rassemblés autour du projet PRIMA.

¹ www.europa.eu.int/comm/equal

² www.fse.lu

>>> Les échanges transnationaux PRIMA

Le projet PRIMA (policies and strategies in PRIsOn MAnagement)³ vise à :

- l'autonomisation et l'individualisation du traitement des détenus,
- le changement de la gestion du traitement des détenus, de la formation du personnel et des infrastructures pour le travail pénitentiaire,
- le renforcement de la coopération avec le "monde extérieur".

Entre 2005 et 2007, des représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la France, du Portugal et du Luxembourg ont participés aux échanges transnationaux qui ont eu lieu à :

- Lisbonne (Portugal) : avril 2005
- Berlin (Allemagne) : octobre 2005
- Barcelone (Espagne) : avril 2006
- Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) : septembre 2006
- Lisbonne (Portugal) : octobre 2006
- Toulouse (France) : mars 2007
- Pescara (Italie) : juillet 2007
- Lisbonne (Portugal) : novembre 2007.

Répartis en ateliers, ces échanges ont fait émerger des propositions et des recommandations sur :

- (1) Le management en prison
- (2) Le travail en prison
- (3) **L'empowerment** des détenus c'est-à-dire le développement de leur capacité à se prendre en main et à participer activement à la construction de leur insertion sociale et professionnelle.

>>> Atelier 3 : Empowerment

Animé sous la coresponsabilité de Claude HAAS (Université du Luxembourg) et de Jean-François SCHMITZ (Centre Pénitentiaire de Givenich), l'atelier Empowerment a réuni des partenaires français, portugais et luxembourgeois autour de deux questions :

Comment soutenir la personne détenue pour qu'elle s'engage dans un projet ?

**Comment motiver la personne détenue dans la construction
de son projet d'insertion ?**

La première question concerne les démarches à mettre en œuvre pour qu'une prise de conscience se fasse autour de l'opportunité de relancer sa vie, alors que la seconde se réfère aux moyens à engager pour créer une motivation au changement chez la personne détenue.

³ www.prima-equal.org

Pour y répondre, l'objectif a été de construire un instrument commun aux trois partenaires, « My Guide to Liberty », permettant le développement de l'engagement de la personne détenue dans un processus de construction de son projet d'insertion sociale.

Le terme d'instrument est employé ici dans son acceptation la plus large pour désigner non seulement un support matériel, mais également une certaine conception du changement qui se concrétise par une série de principes et de lignes de conduites à appliquer lors de l'utilisation de l'instrument.

Ce document présente les démarches et la logique de construction de cet instrument, les constats, contextes et concepts qui ont orienté son développement ainsi que son application dans les 3 pays partenaires.

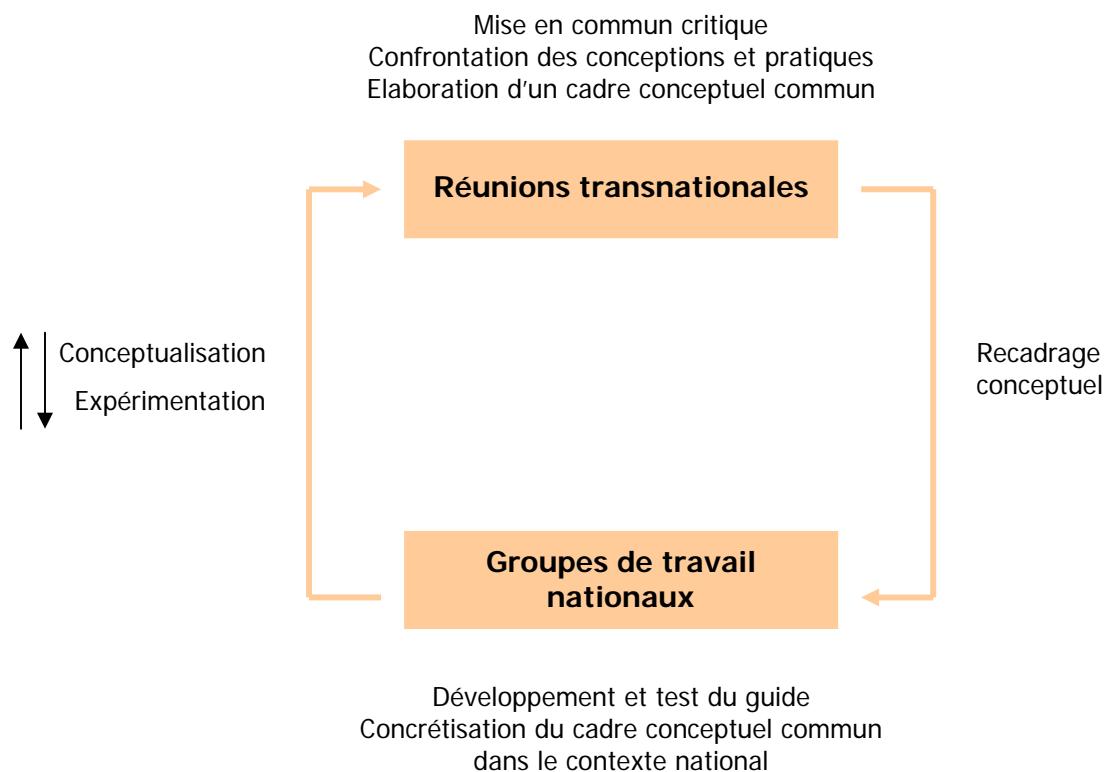
2. Une démarche de construction par allers-retours

Le développement et l'expérimentation de nouvelles pratiques d'accompagnement des personnes détenues est un travail de longue haleine qui nécessite la participation active de l'ensemble des acteurs de terrain ainsi que l'appui des décideurs administratifs et politiques.

Pour la conception de « *My Guide to Liberty* », une difficulté supplémentaire s'est ajoutée, celle de devoir concilier les besoins et les intérêts de partenaires issus de trois contextes pénitentiaires différents. Il a fallu préalablement comprendre les spécificités de l'autre, le sens qu'il attribue aux concepts puis se doter d'un cadre et d'un langage de travail commun, condition sine qua non à une coopération efficace. Par la qualité et la richesse des informations et des idées échangées, les réunions transnationales ont joué un rôle clé à cet égard.

Au-delà de cette fonction unificatrice, les réunions transnationales ont été l'occasion pour les partenaires d'échanger sur les expériences réalisées entre les rencontres, d'enrichir leur propre réflexion par les apports théoriques et méthodologiques et de faire le point sur l'avancement des travaux. Ce travail d'analyse critique a contribué à l'élaboration progressive d'un cadre conceptuel partagé. Les périodes entre deux réunions transnationales ont permis à chaque partenaire d'avancer dans la concrétisation du guide dans son contexte national. La création du guide a été rythmée par les allers-retours successifs entre terrain national et groupe de travail transnational (cf. schéma 1).

SCHEMA 1 : Une progression par allers-retours successifs



Cette démarche s'est affinée au fil du temps, entre la première réunion constitutive du groupe de travail en avril 2005 et la conférence finale en novembre 2007. Chaque réunion transnationale est venue ajouter une pièce au puzzle.

Le tableau (1) reprend les étapes du développement du « *My Guide to Liberty* ». Il met en évidence le temps qui a été nécessaire pour concilier les attentes, les objectifs et les contraintes de chaque partenaire. Par exemple, il a fallu attendre la réunion de Luxembourg pour que les partenaires commencent à travailler sur « des bases communes ».

TABLEAU 1 : Les grandes étapes du développement

Lieu	Date	Développement
Lisbonne	Avril 2005 <i>Réunion constitutive</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Naissance de l'idée de développer en commun un instrument pour activer les personnes détenues et leur permettre de s'approprier leur temps de détention – Adoption de la dénomination « <i>My Guide to Liberty</i> »
Berlin	Octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse de la situation de chaque partenaire
Barcelone	Avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Idée de développer le guide par des va-et-vient entre terrain national et rencontres transnationales – Définition du guide en termes de portfolio – Précision des objectifs du guide : développement d'une attitude autoréflexive chez la personne détenue, construction d'une image positive de soi par le détenu, etc.
Luxembourg	Septembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> – Construction d'un cadre conceptuel partagé – Détermination de la forme et de la structure de base du guide : parties statiques (informations sur les droits du détenu, organisation de la vie en prison, informations sur les services externes, etc.) et parties dynamiques (certificats, diplômes, attestations de travail, etc.) – Idée d'intégrer dans le guide des exercices afin de favoriser le travail du détenu sur lui-même
Toulouse	Mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> – Affinement du cadre conceptuel – Décision finale de créer trois versions
Pescara	Juillet 2007	<ul style="list-style-type: none"> – Concrétisation des trois versions nationales de l'instrument « <i>My Guide to Liberty</i> »
Lisbonne	Novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> – En cours de finalisation des instruments « <i>My Guide to Liberty</i> »

Les contraintes budgétaires et temporelles ont empêché les partenaires d'avancer plus rapidement et d'affiner leurs produits finaux. Les retards accumulés expliquent pourquoi il n'a malheureusement pas été possible de procéder à une évaluation compréhensive des effets à court et à moyen terme de l'usage du guide sur la situation des personnes détenues.

3. D'un guide commun vers trois versions nationales

Au moment de la conclusion de l'accord de coopération transnational en avril 2005 à Lisbonne, l'objectif des partenaires était de motiver, impliquer et responsabiliser les personnes détenues dans la construction de leur vie post-libératoire. La construction d'un guide commun « *My Guide to Liberty* » semblait un moyen adapté pour répondre à l'objectif fixé.

Pour que ce guide devienne un véritable instrument d'empowerment, les trois partenaires ont dû concilier un ensemble d'éléments liés au travail d'insertion sociale en prison et à leur possibilité d'application dans chaque pays. Ces éléments sont présentés ci-après sous forme de constats communs et de contextes spécifiques à l'un ou l'autre partenaire.

3.1. Des constats communs

Pour identifier les problèmes à prendre en compte au moment de la construction du guide, il a fallu analyser la situation de chaque partenaire. Sur la base de cette analyse, des constats communs, repris dans le tableau 2, ont été dressés :

TABLEAU 2 : Constats communs à l'origine du guide

1^{er} constat	Au moment de leur incarcération, les personnes détenues ne sont pas informées de manière appropriée sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les opportunités d'éducation, de formation et de travail qui leur sont offertes par les services pénitentiaires.
2^e constat	Le temps de détention est vécu par les personnes détenues comme un temps de déstructuration (perte de lien social, perte d'identité, perte de repères, etc.). Elles ont tendance à percevoir le temps passé en prison comme un temps perdu, alors que celui-ci peut constituer une chance pour la construction d'un projet de vie personnel et professionnel. Leur participation aux activités de formation et de travail proposées ne change souvent rien à la situation.
3^e constat	Les personnes détenues ont une image peu réaliste d'eux-mêmes et parlent rarement de leurs compétences. Elles ont un pouvoir d'action réduit qui fait qu'elles vivent de manière passive le temps passé en prison.
4^e constat	Au moment de leur libération, les personnes détenues ne connaissent pas les aides auxquelles elles ont droit et les personnes à qui s'adresser pour obtenir cette aide. Il en résulte un état de désorientation partielle ou totale, qui risque d'hypothéquer leurs chances d'insertion.

3.2. Des contextes d'application non comparables

Aux constats communs s'ajoutent d'autres constats plus spécifiques, liés aux différences de contexte de chaque pays.

>>> La maison d'arrêt de Toulouse-Seysses (France)

Le cadre légal et réglementaire

Comme toutes les maisons d'arrêt en France, celle de Seysses accueille des prévenu(e)s et des condamné(e)s dont la durée de peine restant à purger est inférieure à 1 an⁴ et des condamné(e)s en attente d'affectation dans un établissement de détention ou dans une maison centrale.

Le régime pénitentiaire en maison d'arrêt est différent de celui des centres de détention ou des maisons centrales. Il doit être compatible avec les mesures de sécurité liées au régime des prévenus. Par exemple, la communication avec l'extérieur est plus strictement contrôlée. L'usage du téléphone et d'Internet y sont interdits.

Le cadre institutionnel

La maison d'arrêt est située à 25 km du centre de Toulouse et à proximité du centre de détention de Muret. Elle a une capacité d'accueil de 596 places. Elle est organisée en 4 bâtiments de détention: 2 maisons d'arrêt pour hommes, le quartier des femmes (50 places) et un quartier pour mineurs (40 places). Le fonctionnement du système judiciaire, la gestion des flux des détenus en maisons centrales et dans les centres de détention font que la durée de l'incarcération est très variable et imprévisible.

La maison d'arrêt de Seysses fonctionne en « gestion mixte », c'est-à-dire en partenariat avec le secteur public et privé. L'Administration pénitentiaire conserve les missions de sécurité et d'accompagnement social. Les autres missions (maintenance, transport, restauration, nettoyage, travail pénitentiaire et formation) sont confiées à des prestataires de service privés tels que le GEPSA (Gestion Etablissements Pénitenciers Services Auxiliaires).

Le dispositif d'accompagnement de personnes détenues

Le « My guide to Liberty » est mis en place et expérimenté dans le cadre d'une formation sur l'art floral.

Le dispositif prévoit un accompagnement personnalisé par un « référent FLORA » ainsi que la participation à différents modules de formation regroupés en trois unités : l'apprentissage de la botanique, le développement de l'estime de soi et le développement des compétences sociales et professionnelles.

La participation de la personne détenue aux offres du dispositif d'accompagnement dépend d'une décision prise au sein d'une « commission de classement » composée de quatre agents de secteurs différents : un agent de l'administration pénitentiaire (directeur, gardien),

⁴ Les détenus condamnés à des peines de plus d'un an peuvent être placés en maison d'arrêt si, par exemple, la condamnation n'est pas définitive (procédure d'appel en cours) ou si le détenu est encore en cours de jugement pour une autre affaire, ou en attente de transfert.

un conseiller d'Orientation Socioprofessionnelle (« référent FLORA »), un conseiller d'insertion et de probation ainsi qu'un agent de l'éducation nationale (enseignant).

La coordination des intervenants est réalisée par le Conseiller d'Orientation Socioprofessionnelle. Ce dernier, sous le nom « référent FLORA », réalise également l'accompagnement personnalisé au détenu pendant sa formation. Pour réaliser cet accompagnement, il a recours au « Bilan d'Évaluation et d'Orientation ». Cet outil permet au détenu de mener un travail sur lui-même et d'élaborer un projet de préparation à la sortie de prison.

Les détenues concernées

Le développement du « My Guide to Liberty » fait partie d'un microprojet pour les femmes détenues participant à FLORA, formation à l'art floral. Le guide, imaginé dans une dimension locale, ne s'adresse ainsi qu'à un public restreint de la maison d'arrêt : le quartier femmes. Il comprend une cinquantaine de détenues dont moins de la moitié est concernée par FLORA. Le développement du guide est limité géographiquement et en termes de ressources humaines. Il n'y a par exemple qu'un seul Conseiller d'Orientation Socio-Professionnelle mobilisé sur ce travail.

>>> Les cinq Etablissements Pénitenciers pilotes de Sintra, Leiria, Castelo Branco, Beja et Linhó (Portugal)

Le cadre légal et réglementaire

La loi prévoit le classement des établissements en 4 catégories en fonction du niveau de sécurité : établissements de haute sécurité, fermés, ouverts et mixtes.

L'Administration Pénitentiaire portugaise a particulièrement développé le régime ouvert, modalité d'exécution des peines privatives de liberté qui, sans intervenir sur la durée effective de la peine imposée, réduit le temps que le détenu doit passer en prison.

L'Administration Pénitentiaire se compose de services centraux (la Direction Générale, le Centre des Études et de la Formation Pénitentiaire) et de 53 établissements pénitentiaires. Le projet a été conçu avec l'administration pénitentiaire centrale et cinq prisons pilotes. Ces dernières sont des prisons de type fermées, ouvertes, ou mixtes.

Le cadre institutionnel

La réinsertion sociale implique l'organisation de diverses activités telles que le travail, l'enseignement, la formation professionnelle, les loisirs et les contacts avec le monde extérieur. Toutes ces activités sont organisées dans les établissements.

L'enseignement est dispensé par des enseignants du Ministère de l'Éducation qui suivent les mêmes programmes que ceux dispensés à l'extérieur. Les détenus sont inscrits dans les écoles de la communauté, ce qui leur permet de continuer leurs études sans difficultés après la libération. La formation professionnelle est notamment dispensée par un organisme sous la tutelle des Ministères de la Justice et de l'Emploi.

Pour le traitement des détenus toxicomanes, le système dispose d'une communauté thérapeutique et de plusieurs "unités sans drogues". Elles permettent aux personnes, moyennant un contrat, de poursuivre des programmes spécifiques de traitement.

Le dispositif d'accompagnement de personnes détenues

« My Guide to Liberty » a été conçu pour s'intégrer à l'ensemble des programmes déjà existants dans les différents établissements pénitentiaires pilotes.

Dans chaque établissement, le détenu est suivi de manière individuelle par son technicien de rééducation. Ce dernier l'oriente si nécessaire vers des programmes (ex : lutte contre la dépendance, les violences sexuelles ou encore « My guide to Liberty »). En fonction de ses compétences, le technicien de rééducation anime les programmes auxquels le détenu participe.

Le technicien est en partie responsable de l'exécution de la peine : il donne un avis écrit pour les congés pénaux.

Les détenus concernés

« My Guide to Liberty » a été conçu avec et pour les détenu(e)s des prisons de Castelo Branco, Leiria, Sintra et Beja.

>>> Le Centre Pénitentiaire de Givenich (Grand-duché du Luxembourg)

Le cadre légal et réglementaire

Le Centre Pénitentiaire de Givenich (CPG) assure comme toutes les prisons une mission de sécurité et de gestion des détenus. Sa mission principale est de préparer l'insertion sociale des condamnés adultes.

Les droits et libertés accordés aux condamnés sont plus larges que ceux offerts aux prévenus. Par exemple, la communication avec l'extérieur est souhaitée et encouragée par des mesures prévues au niveau des lois et des règlements. L'usage du téléphone et de l'Internet (sous certaines modalités à respecter) constitue un droit des détenus vivant au Centre Pénitentiaire de Givenich.

Le cadre institutionnel

Le Centre Pénitentiaire de Givenich (CPG) est une prison semi-ouverte qui accueille des hommes majeurs condamnés. Il est installé dans les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole située dans la campagne luxembourgeoise. Le site est complètement ouvert sur son environnement géographique. Aucun mur et aucun fils barbelé séparent la prison des autres maisons d'habitation du village. La capacité d'accueil du centre est de 104 chambres individuelles dont 30 réparties dans 5 pavillons qui permettent une vie en communauté plus autonome. Un des pavillons est réservé à des détenus toxicodépendants suivant un programme d'entraînement psychopédagogique spécifique (Convention entre l'Etat luxembourgeois et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique d'Ettelbruck).

Pendant la journée, toutes les personnes détenues travaillent dans un ou plusieurs différents ateliers du centre : agriculture, horticulture, cuisine, menuiserie, serrurerie, nettoyage. Par décision du Délégué du Procureur Général d'Etat, certains condamnés peuvent bénéficier

d'un travail chez un employeur externe soit via un emploi par l'intermédiaire de Défi-Job⁵ soit via le régime de la semi-liberté.

Le dispositif d'accompagnement de personnes détenues

Le « My guide to liberty » est expérimenté dans le cadre du dispositif d'accompagnement mis en place au CPG. Chaque détenu est accompagné dès son admission par un case manager du SPSE (Service Psycho-Socio-Éducatif) et par un agent de probation du SCAS (Service Centrale d'Assistance Centrale). Ces deux personnes de référence contribuent par leur travail d'accompagnement, à préparer le détenu à sa sortie de prison. Pendant son séjour au CPG, le détenu peut choisir de participer à des programmes d'accompagnement.

Les détenus concernés

Le « My Guide to Liberty » s'intègre dans le développement et l'implantation du nouveau dispositif d'accompagnement des détenus résidant au CPG. Il s'adresse à tous les détenus, ceux-ci étant libres de l'utiliser ou non.

3.3. Implications sur la conception du guide

L'objectif initial des partenaires transnationaux était de concevoir un guide commun qui pourrait s'appliquer aux trois contextes nationaux. La conception d'un produit unique s'est heurtée à des obstacles liés aux cadres légaux et réglementaires (modalités d'exécution des peines, ...) ainsi qu'aux différentes logiques de fonctionnement des institutions partenaires (dispositif d'accompagnement et suivi des détenus, programmes proposés,...).

Pour de mieux prendre en compte les particularités du contexte pénitentiaire de chaque pays, **le partenariat de développement a finalement décidé de créer trois versions nationales du « My Guide to Liberty »** qui reposeraient sur le même cadre conceptuel.

La version nationale du guide s'intitule pour :

- la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses en France : « **Mon guide pour la liberté** »
- l'administration et les établissements pénitenciers pilotes au Portugal : « **O Meu Guia Para a Liberdade** »
- le Centre Pénitentiaire de Givenich au Grand Duché du Luxembourg : « **My Guide to Liberty** ».

5 Association sans but lucratif conventionnée avec le Ministère de la Justice et le Ministère du Travail employant exclusivement des détenus ou des personnes venant d'être élargies du CPG

4. Le cadre conceptuel des guides

Malgré les différences de contexte qui ont rendu nécessaire la création d'adaptations nationales du « *My Guide to Liberty* », la conception des trois guides repose, dans une large mesure, sur les mêmes bases théoriques.

4.1. Valeurs à la base des guides

- Participation active du détenu
- Responsabilisation
- Transparence
- Confidentialité
- Coopération
- Coproduction

Le développement de ces valeurs a été influencé par quatre types de travaux issus de champs disciplinaires distincts.

4.2. Les fondements théoriques des guides

>>> Les travaux en travail social portant sur l'intervention sociale en contexte de contrainte

La prison constitue sans doute le contexte de vie le plus contraignant. Les individus en prison sont non seulement privés de leur liberté mais ils doivent aussi se soumettre à un ensemble de règles visant à assurer le bon fonctionnement de l'institution.

Pour que le guide puisse aider au développement de l'empowerment des détenus, le dispositif dans lequel il s'insère doit répondre à un certain nombre de conditions dont la condition de transparence. Cette condition intervient à deux niveaux : au niveau du fonctionnement de la prison et au niveau de l'interaction entre la personne détenue et le professionnel qui consulte le guide.

Les travaux en travail social sur les conditions à observer dans le cas d'une intervention menée en contexte de contrainte, ont orienté les formes, les contenus et l'utilisation des guides.

>>> Les travaux en travail social sur le concept d'empowerment

La deuxième source d'inspiration fut les recherches portant sur les processus d'empowerment chez les personnes en situation de vulnérabilité. Le terme d'empowerment a été traduit de différentes manières en français : pouvoir d'influence, appropriation psychosociale, habilitation, pouvoir d'agir, etc. Chacune de ces traductions illustre en général l'angle d'analyse retenu par ses utilisateurs.

La compétence personnelle, la prise de conscience, la motivation, l'information, la participation active, pour ne citer que ceux-ci, sont tous des concepts sous-jacents aux différentes définitions accordées à l'empowerment.

Les guides visent le développement de trois types d'empowerment : individuel, communautaire et organisationnel.

>>> Les travaux en psychologie sociale sur la notion d'engagement

La notion d'engagement reste approximative : l'engagement est le lien qui unit l'individu à ses actes comportementaux. Elle néglige la situation dans laquelle l'acte est réalisé et porte davantage sur les conséquences de l'acte d'engagement que sur l'engagement à proprement parler.

Pour qu'un acte produise de l'engagement, il faut que certaines conditions situationnelles soient remplies comme celle du libre choix. Pour que le guide puisse développer pleinement son effet au niveau de l'engagement de la personne détenue, le choix de s'en servir doit revenir à celle-ci. C'est seulement à travers cette liberté de choix que le guide peut devenir un instrument de travail sur la motivation au changement. Son utilisation peut être associée à l'établissement d'un contrat. Mais la non-utilisation par la personne détenue ne doit pas entraîner de sanctions.

>>> Les travaux menés en pédagogie des adultes sur les pratiques favorisant l'apprentissage

La personne qui accompagne le détenu dans l'utilisation du guide doit l'aider à se situer par rapport aux déterminants influençant ses comportements et ses choix.

4.3. Forme, contenu et utilisation des guides

Les trois versions du « *My Guide to Liberty* » ne reposent pas seulement sur les mêmes références conceptuelles, mais se caractérisent également par une forme et des types de contenu communs :

- Une présentation sous forme de portfolio
- Des contenus « statiques » et « dynamiques » : le terme « statique » désigne le fait que le contenu reste invariant. Il s'agit par exemple de l'ensemble des informations dont les détenus ont besoin au moment d'entrer ou sortir de la prison (organisation de la vie en prison, modalités d'exécution de la peine, etc.). Par contre, les parties « dynamique » sont vides au départ et se remplissent au fur et à mesure que les détenus avancent dans leur parcours (avec les certificats délivrés dans le cadre des programmes de formation, les brochures d'information, etc.).

4.4. Limites, précautions et recommandations

Le guide constitue un outil précieux au niveau de l'accompagnement des détenus pour préparer leur insertion sociale et pour « faire de la prison un temps utile ». Certains facteurs peuvent limiter son utilisation :

> Les conditions de vie et conditions environnementales

La confidentialité du contenu du guide ne peut par exemple pas être garantie si le détenu partage sa cellule avec un codétenu.

> La formation du personnel d'accompagnement

Les personnels encadrant l'utilisation du guide doivent être formés aux principes qui régissent l'utilisation du guide.

> La motivation de la personne détenue

Le détenu peut refuser de se servir du guide ou l'utiliser de façon manipulatoire et utilitariste espérant ainsi obtenir des avantages au niveau de l'exécution de sa peine. Il faut travailler sur sa motivation au changement et son engagement réel par rapport à son projet de vie. Il est important de lui expliquer en quoi le guide peut lui servir à préparer son insertion sociale.

> Les aptitudes et les compétences du détenu

L'appropriation du guide suppose que le détenu possède un niveau intellectuel, des compétences sociales et langagières suffisants. Le guide doit être conçu de manière à être accessible au plus grand nombre. La forme du guide ne doit pas être un frein à son utilisation par le détenu.

> La durée du séjour en détention

En fonction de la durée du séjour en détention le détenu aura plus ou moins l'opportunité d'utiliser son guide. Il faut veiller à construire le guide de sorte qu'il puisse être utilisé dès l'entrée en prison.

> La cohérence du dispositif d'accompagnement

Pour faire sens, le guide doit constituer un outil appartenant à un dispositif d'accompagnement cohérent et dont la logique est partagée et respectée par les partenaires impliqués. Il est important de définir le dispositif d'accompagnement et de garantir son implantation dans le contexte pénitentiaire. Un processus d'évaluation permanent devra être mis en place pour introduire des feedbacks correcteurs.

> L'absence d'un cadre sécurisé à la protection des données

Les informations recueillies dans le guide ne doivent pas être utilisées à l'encontre du détenu. Pour cela il faut que le détenu puisse stocker son guide dans un lieu sûr. Il faut également impliquer le personnel de surveillance en leur expliquant le sens et l'utilisation du guide. Ils doivent apprendre à le percevoir comme un outil utile pour la préparation de la sortie et non pas comme un instrument « dangereux ».

5. Présentation des trois guides

5.1. Le guide de la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

>>> Équipe de développement du guide «Mon Guide pour la Liberté» dans le cadre du projet Equal-Flora

Structure/ Organisme	Boutique de gestion «Créer»	CISAME Scop	GEPSA	Maison de l'Initiative	Théâtre Sans Frontière (TSF)
Missions générales	«Créer une boutique de gestion» est une structure d'accompagnement des personnes, des projets et des initiatives notamment dans le cadre de la gestion et de la création d'entreprises.	Coopérative d'ingénierie sociale et territoriale (réalisation d'études ; suivi-évaluation ; conseils)	Dans le cadre de la gestion mixte des établissements, GEPSA accompagne l'Administration Pénitentiaire dans sa démarche d'insertion des détenus.	Conseil, formation, accompagnement de projets d'insertion économique, professionnelle et sociale avec des femmes et des hommes.	Créé en 1983, TSF est le relais du «théâtre de l'opprimé».
Missions spécifiques dans l'EQUAL	Anime les modules «Vie sociale et professionnelle» et «connaissance de l'environnement économique et de la culture d'entreprise»	Secrétariat transnational, suivi-évaluation, études	Animation du module "bilan évaluation et orientation"(BEO); rôle de médiation pour les stagiaires ; référent formation pour les intervenants.	Animation de la Boutique École	Animation du module «théâtre».
Intervenants (es)	Sylvie RICHE	Mathieu DAUPLEIX Bertrand JANNEL	Jenny NARBONNE	Marie-Christine PONS	Marie-José ERESEO-MARTINEZ
Fonctions	Consultante et formatrice	Accompagnateurs de projets, chargés d'études	Conseillère d'orientation socioprofessionnelle (COSP)	Consultante et formatrice	Metteur en scène, directrice de TSF

>>> Vision du guide au départ et à la fin de la coopération transnationale

Au départ de la coopération

C'est à l'occasion du premier séminaire transnational de Lisbonne, que l'idée de construire ensemble un guide autour du concept d'empowerment a émergée.

La ligne directrice du guide était de passer d'une « posture » purement évaluative des personnes détenues à une dimension plus participative dans la construction d'un projet permettant d'améliorer et de documenter la phase de préparation à la sortie. En d'autres termes, passer du « carnet de notes » (au sens scolaire) à un projet personnel et professionnel individualisé coproduit avec la personne détenue.

Plusieurs questions se posaient alors :

- Qui est le propriétaire du guide ? Où est-il disponible ? Comment peut-il être utilisé à la sortie de prison ?
- Quel va être l'impact de ce changement de posture sur le système carcéral dans son ensemble ?
- Quelle va être la déclinaison transnationale du guide (un guide unique commun, un guide par pays) ?
- La diversité des contextes (France, Luxembourg, Portugal) constitue-t-elle un atout ou un handicap pour un travail en commun ?

A la fin de coopération

Le travail réalisé illustre bien la plus-value des échanges transnationaux, à savoir : cheminer ensemble à partir de notre capacité à expliciter les pratiques professionnelles dans la perspective de les faire évoluer.

Bien que de nombreux outils existaient déjà et étaient utilisés, le guide dans sa version « post Equal » a permis leur formalisation, leur enrichissement ainsi que leur mise en cohérence selon une perspective plus participative.

Cependant, il resterait à mesurer auprès des détenues sortantes, l'apport réel du guide et de son processus. Une fois la phase de conception/expérimentation achevée, son utilisation devra être encadrée par un principe de « contrôle qualité ». L'atelier 3 « Empowerment » permettra aussi la diffusion de ce guide aux autres Conseillers d'Orientation Socio-Professionnelle (COSP) du Gepsa.

>>> Place du guide dans le dispositif d'accompagnement à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

Description du dispositif d'accompagnement

Le *Mon Guide pour la Liberté* est mis en place et expérimenté dans le cadre du projet EQUAL-FLORA.

Un dispositif a été mis en place pour permettre d'accompagner les détenues dans le cadre de cette formation. Ce dispositif prévoit un accompagnement personnalisé par un

« référent FLORA » avec l'aide du « Mon guide pour la Liberté » ainsi que la participation à une formation comportant plusieurs modules.

Plusieurs acteurs interviennent dans le dispositif. La coordination est assurée par le « référent FLORA » qui assure le rôle de Conseiller d'Orientation Socioprofessionnelle (COSP). Il intervient au niveau de la sélection, de l'accompagnement individuel et collectif des personnes détenues. Il effectue des tâches administratives et de planification (rédition de rapports et de bilans, participation à des conseils pédagogiques, ...).

La personne détenue participe sur la base d'un volontariat à la formation. Son entrée dans le dispositif d'accompagnement fait suite à une décision prise au sein d'une « commission de classement ».

Quatre acteurs participent à cette commission :

- L'administration pénitentiaire émet un avis par rapport au comportement de la personne détenue ;
- Le COSP prend en compte la motivation de la personne détenue ainsi que son aptitude à apprendre ;
- Le conseiller d'insertion et de probation considère l'infraction commise ainsi que la date d'élargissement ;
- L'éducation nationale confirme ou non si la personne détenue dispose des compétences de base requises pour suivre la formation.

Après avoir été admis, la personne détenue suit une série de modules dispensés par des intervenants internes et externes à la prison.

Il existe trois groupes de modules :

- le premier est orienté vers l'apprentissage de connaissances de base en botanique ;
- le second se propose d'amélioration de l'estime de soi ;
- le troisième est axé sur les compétences professionnelles et sociales.

N°	Groupes modulaires	Modules
1.	Apprentissage de la botanique	Module « Botanique »
2.	Estime de soi	Module « Théâtre » Module « Arts appliqués »
3.	Compétences professionnelles et sociales	Modules « Vie Sociale et Professionnelle » Module « Informatique » Module « Boutique virtuelle » Module « Bilan d'Évaluation et d'Orientation »

Pendant sa participation à la formation, la personne détenue est soutenue par son « référent FLORA ». Il assure l'accompagnement personnalisé en recourant, notamment au « Bilan d'Évaluation et d'Orientation ». Cela permet à la personne détenue d'effectuer un travail sur elle-même et d'élaborer un projet de préparation à sa sortie de prison.

Le COSP a aussi une fonction régulatrice au sein des groupes de détenues. Il planifie les sessions de groupe, anime les bilans à mi-parcours. A la fin du cycle de formation, il rédige les rapports et comptes-rendus, participe aux conseils pédagogiques et fournit les attestations.

S'agissant d'adultes dont les niveaux sont très hétérogènes et pour lesquels l'enseignement peut renvoyer à des souvenirs d'échec, le retour dans un processus

d'apprentissage collectif nécessite que la démarche soit personnalisée et qu'elle prenne en compte les acquisitions antérieures, l'expérience et les motivations de la personne. La formation des détenues au sein de FLORA ne consiste donc pas à copier à l'identique un cursus d'enseignement primaire ou secondaire, mais plutôt à réaliser des enseignements mis en contexte et adaptés.

Les activités pédagogiques proposées ont pour objectif de soutenir la motivation, de réactiver la mémoire et les compétences antérieures, de révéler et de renforcer les capacités d'apprentissage. C'est pourquoi l'enseignement est organisé en modules avec des thématiques telles que le théâtre, l'informatique ou la culture d'entreprise.

L'action pédagogique menée au sein de FLORA s'appuie en priorité sur la capacité à apprendre des personnes détenues.

Pour ce faire :

- elle entend développer leurs compétences à communiquer, à rechercher et à comprendre l'information dans différentes situations, à décider, à organiser les activités et à les évaluer ;
- elle utilise des supports mettant en jeu des situations réelles avec des problèmes à résoudre ;
- elle développe l'explicitation et la conceptualisation en favorisant la verbalisation, le dialogue et l'échange avec les pairs et le formateur ;
- elle met en place des situations d'auto-évaluation permettant à la personne détenue de mesurer ses acquis et le chemin qui reste à parcourir.

Place du guide dans le dispositif d'accompagnement

> Pour l'encadrant

« Mon Guide pour la Liberté » sert de support pour le référent Flora lors des entretiens et permet de garder une trace écrite du parcours de la personne incarcérée :

- ➔ Instrument de mesure : une trace permanente des problèmes rencontrés permettant de mesurer de chemin parcouru (en positif et en négatif) ;
- ➔ Instrument de contrôle : un garde fou permettant de se recentrer sur les objectifs prédéfinis même si ces objectifs peuvent être réajustés en fonction de l'évolution de la personne ;
- ➔ Instrument de référence : un document pouvant être consulté par d'autres professionnels avec l'accord du référent Flora et de la personne détenue.

> Pour la personne détenue

« Mon Guide pour la Liberté » sert à responsabiliser la personne incarcérée et lui permettre de développer un véritable engagement dans la construction de son parcours (mieux se connaître, se remettre en question, participer de manière active...) :

- ➔ Instrument de responsabilisation soutenant la personne dans ses choix, ses prises de décision, ses engagements, la gestion de son parcours ;
- ➔ Instrument de travail ouvrant le dialogue sur son parcours, ses objectifs, mais aussi sur son évolution ;
- ➔ Instrument d'empowerment aidant la personne à devenir un acteur de ses propositions et de sa réflexion, à stimuler son autonomie, sa prise de décision, son action ;
- ➔ Instrument de connaissance permettant à la personne de mieux se connaître, mieux se présenter et de savoir parler d'elle.

>>> Forme et contenu du guide

La forme du guide

Le guide se présente sous la forme d'un classeur avec à l'intérieur des feuilles de couleurs permettant d'identifier le chapitre concerné. Chaque personne détenue peut personnaliser la page de couverture. Elle peut la dessiner, soit dans le module « art appliqué », soit dans le module « informatique ».

Le guide appartient à la personne détenue et reste dans sa cellule. En cas de besoin, les éléments spécifiques liés à la formation pourront être gardés dans la salle Flora.

L'avantage du classeur réside dans sa modularité : durant l'incarcération, la détenue peut apporter avec elle uniquement les éléments qu'elle juge nécessaires ; à la sortie, elle peut également présenter à un employeur une partie seulement de ses documents comme, par exemple son bilan de compétences.

Les composants du guide

Préambule Mon guide et moi

- ➔ Informations et explications concrètes sur l'utilisation du guide par la personne détenue
- ➔ Listing des attentes de la détenue pendant et après son incarcération
- ➔ Acte d'engagement signé

1^{ère} partie Découverte de soi

- ➔ Documents de travail et de réflexion du bilan d'évaluation et d'orientation (BEO)
- ➔ Comptes-rendus des différents tests ;
- ➔ Synthèses des entretiens avec le référent Flora et Mon Guide pour la Liberté (à réaliser par la détenue).

[!] *Une partie des documents de travail du BEO ainsi que les synthèses des entretiens peuvent être photocopiées avec accord de la personne détenue.*

2^e partie Elaboration du projet professionnel

- ➔ Tous les éléments de travail sur le projet professionnel ;
- ➔ Le curriculum vitae (CV) ;
- ➔ La liste des démarches menées ou à effectuer en sortant, les lieux où des ressources sont disponibles en rapport avec le projet professionnel, etc.

3^e partie Parcours de formation

- ➔ Documents d'auto-évaluations complétés au début, pendant et à la fin de la formation ;
- ➔ Analyses ou introspections faites par les personnes détenues au cours de la formation ;
- ➔ Commentaires des formateurs/trices (en interaction avec la personne détenue) sur l'évolution de son comportement et de ses capacités d'apprentissage et relationnelles.

[!] *Les intervenants gardent une photocopie des documents d'auto-évaluation pour faciliter la rédaction de la synthèse si la détenue quitte la formation avant la fin.*

4^e partie Une fois sortie...

- ➔ Informations utiles au moment de la libération : démarches à entreprendre, adresses pour l'hébergement, la location d'un logement, la prise en charge de leur santé, les transports, la vie professionnelle, la vie familiale, etc.

>>> Utilisation du guide par les personnes détenues et les professionnels

Généralités

> Où se trouve le guide au moment de l'entrée de la personne détenue à la maison d'arrêt ?

Le guide est remis en main propre à la personne détenue au moment de son entrée dans la formation.

> Quand et par qui les objectifs et l'utilisation du guide sont-ils expliqués ?

Les objectifs et l'utilisation du guide présentés dans la première partie du classeur sont expliqués au moment de l'entretien d'accueil dans la formation par le référent Flora.

> La détenue est-elle obligée d'utiliser le guide ?

Il n'y a aucune obligation contractuelle à utiliser le guide (seule une lettre d'engagement est signée pour concrétiser l'intention). Il n'y a aucune poursuite ou conséquence en cas d'inutilisation.

Le guide étant proposé comme un support à la construction du parcours d'incarcération et de préparation à la sortie, le refus de son utilisation par la personne détenue sera analysé et discuté avec elle. Il peut être l'expression d'un malaise ou plus simplement celle d'un dysfonctionnement lié à l'outil lui-même ; dans les deux cas, cela appelle une réponse.

> Qui est le propriétaire du guide ?

La personne détenue en est le propriétaire, elle le garde dans sa cellule et l'emporte avec elle au moment de son transfert ou de sa sortie.

L'utilisation du guide par les professionnels

> Quel est le rôle du case manager ?

Le référent Flora explique à la personne détenue l'intérêt que le guide peut avoir pour elle. Il l'encourage à l'utiliser, à faire les exercices proposés, à l'exploiter au maximum. Il a un rôle de médiateur et de facilitateur lorsque la personne détenue refuse son utilisation complète ou partielle ou le laisse de côté ou encore lorsqu'elle ne sait pas tirer profit de son utilisation. Il est là pour expliquer, accompagner et motiver son utilisation.

> Quel est le rôle des autres intervenants ?

Les intervenants professionnels, essentiellement des formateurs, remplissent avec la personne détenue, une grille d'évaluation pour les modules dont ils ont la charge. Cette évaluation permet un échange sur l'évolution de son comportement, mais aussi sur les compétences acquises au cours de cette période de formation. C'est un moyen pour la détenue de se rendre compte de la manière dont elle est perçue par les formateurs, ce qui lui permet de réaliser un travail de réflexion et d'auto-évaluation constant.

> Est-ce que les surveillantes contrôlent le guide ?

Pour des raisons de sécurité, les surveillantes peuvent, à l'occasion des fouilles cellulaires ou des contrôles, ouvrir le guide pour vérifier que la personne détenue ne cache pas d'objets interdits. Les surveillantes doivent cependant respecter « l'intimité » des informations contenues dans le guide.

L'utilisation du guide par la personne détenue

> Qui est responsable de la construction du guide ?

La personne détenue est responsable de sa construction, son organisation, son évolution et peut le personnaliser par des dessins, des images, etc.

> En quoi cette responsabilité consiste-t-elle ?

La détenue est responsable de :

- la réalisation des exercices de « Mon Guide » qui lui sont demandés par le référent Flora ou par des intervenants de la formation ;
- l'organisation et du classement des documents qui lui sont donnés (cours, informations, attestation) ;
- l'utilisation des éléments et des documents du guide aux moments opportuns.

> Quand et comment la personne détenue réalise les exercices ?

Dans le cadre du BEO et au fil de son accompagnement, le référent Flora peut donner à la personne détenue des exercices à réaliser en cellule. Il explique chaque exercice et le commence avec elle pour vérifier son niveau de compréhension. Il en est de même pour les intervenants des différents modules pour contrôler la compréhension des cours. La non-réalisation des exercices sera discutée pour en comprendre les raisons.

> Quand et à qui la détenue peut-elle présenter son guide ?

La détenue peut emmener son « Mon Guide » ou une partie de celui-ci, lors des entretiens avec le référent Flora ou avec un autre intervenant.

5.2. Le guide de l'Administration Pénitentiaire Portugaise

>>> L'équipe de développement

Le projet a été réalisé par une équipe d'innovation constituée de professionnels :

- **de l'Administration Pénitentiaire** (Regina Branco, Chef de Division au Centre de Compétences pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle)
- **des Etablissements Pénitenciers de Sintra** (Amália Costa, Coordinatrice des Services de l'Education ; Igor do Vale, Contractuel), **de Leiria** (Carla Pragosa et Joel Henriques, Techniciens Supérieurs de la Rééducation ; Helena Cardoso, Administratrice Pénitentiaire), **de Castelo Branco** (Cília Martins, Technicienne Supérieure de la Rééducation), **de Linhó** (Lugero Paninho Administrateur Pénitentiaire)
sous la coordination du Centre d'Etudes et Formation Pénitentiaire (Paula Vicente, Directrice ; Cláudia Resende, Technicienne Supérieure de la Rééducation ; Pedro Gomes, Stagiaire).

Le projet pilote a été développé selon le principe de l'empowerment. Il a été testé auprès de détenu(e)s des quatre prisons de Castelo Branco, Leiria, Sintra et Beja. Il est prévu de l'étendre à une cinquième prison puis de généraliser le projet à toutes les prisons.

Les personnes détenues participantes réunies en focus group ont contribué à :

- l'identification des besoins et des attentes par rapport à la création d'un guide ;
- l'élaboration de propositions, la discussion des modifications avec l'équipe d'innovation ;
- l'expérimentation des activités proposées par le Guide et l'évaluation des résultats ;
- la construction du produit final.

>>> Vision du guide au départ et à la fin de la coopération transnationale

Vision du guide au départ de la coopération transnationale

A l'origine du projet, le but était de créer un instrument permettant de « préparer les personnes détenues à la liberté ». Pour cela, l'équipe d'innovation a élaboré un portfolio « réflexif » sur le développement des compétences intra et interpersonnelles des détenu(e)s. Cette idée a été maintenue tout au long de la coopération.

Il était prévu qu'un technicien de rééducation par prison soit formé à l'utilisation du guide.

Vision du guide à la fin de la coopération transnationale

Les échanges transnationaux ont permis d'approfondir la réflexion sur le programme « O Meu Guia Para a Liberdade » qui comporte cinq workshops ainsi que la structure du guide. Ils ont également décidé l'équipe de développement à former tous les techniciens qui suivent les détenus du programme à devenir des « case managers » et non plus un seul par prison.

Remarque : le programme et le guide qui est son instrument portent le même nom.

La succession d'allers et retours entre les professionnels et les détenu(e)s et l'alternance des phases de conceptualisation, d'expérimentation sur le terrain et des phases de consultation des pairs, des partenaires et des experts externes, ont permis une véritable adaptation du guide aux besoins.

Les apports formulés par les détenu(e)s ont largement été discutés avec le groupe d'innovation et ont contribué activement au projet.

>>> Place du guide dans le dispositif d'accompagnement

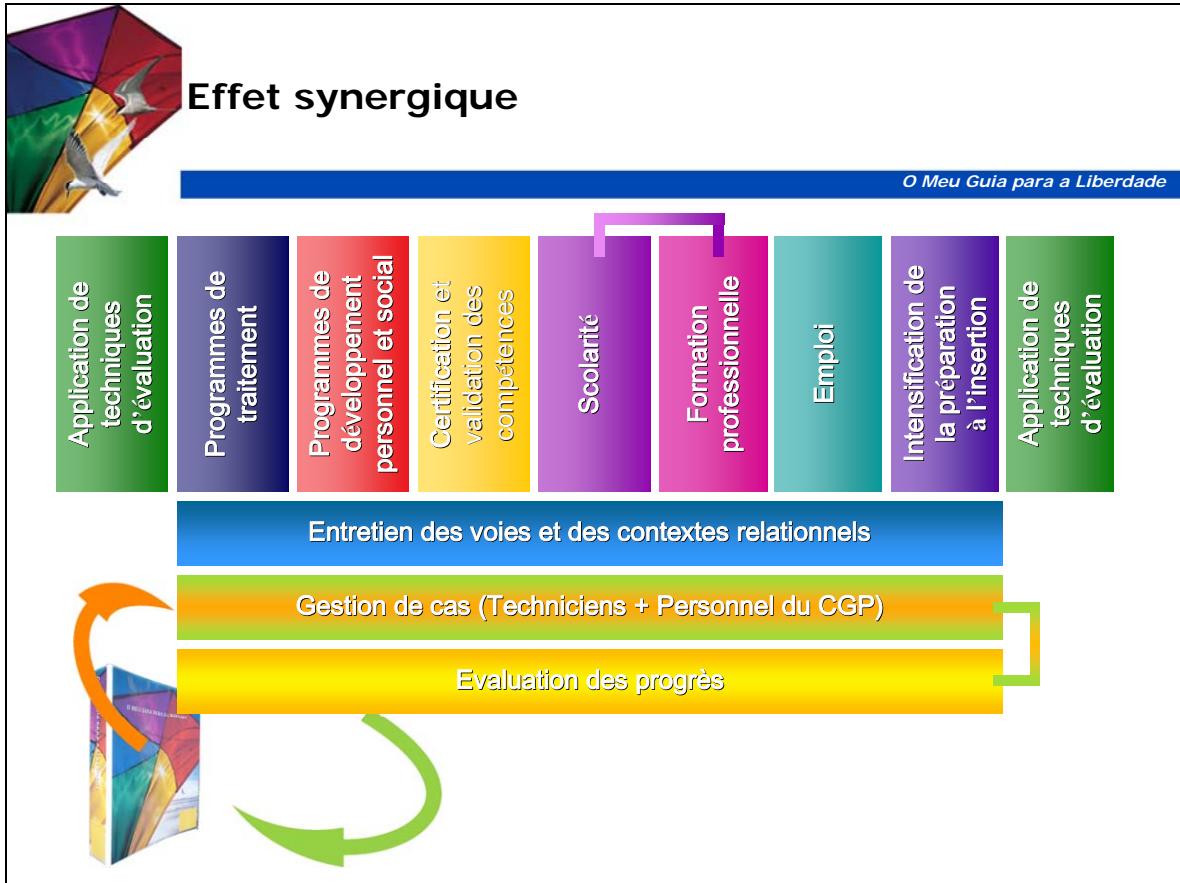
Description du dispositif d'accompagnement

Après une période d'observation d'un mois, le technicien de rééducation chargé de l'accompagnement détermine grâce à une évaluation initiale, si la personne détenue doit être orientée vers des programmes (exemples : lutte contre la dépendance, violences sexuelles ou encore vers le programme « O Meu Guia Para a Liberdade »). Le technicien suit la personne détenue durant tout son séjour en prison. Son travail consiste à la motiver et à émettre des avis concernant l'exécution de la peine.

Les techniciens de rééducation sont pour la plupart des sociologues, assistants sociaux, psychologues avec un niveau universitaire.

Place du guide dans le dispositif d'accompagnement

La structure du guide est conçue de manière à inclure toutes les dynamiques existantes dans le dispositif d'accompagnement des personnes détenues. Le guide propose les programmes et les projets du système pénitentiaire actuel. Il contribue à leur enrichissement en favorisant leur développement et leur utilisation : c'est ce que l'on appelle l'effet synergique (voir graphique ci-dessous). Par exemple, le guide suggère d'intégrer la personne détenue, dès les premières interventions, au programme GPS « gérer les parcours sociaux ». Ce programme GPS a pour objectif la prévention et la réhabilitation des individus ayant un comportement socialement déviant.



L'orientation de la personne détenue vers le programme « O Meu Guia Para a Liberdade » se fait, de préférence, au début de l'exécution de la peine.

Les pré-requis nécessaires sont :

- d'avoir des capacités cognitives moyennes ;
- d'accepter volontairement de participer au programme ;
- d'être condamné à une peine supérieure à un an.

Sont exclus les détenu(e)s qui ont :

- une dépendance à une substance ayant un effet sur la personnalité ;
- une pathologie mentale grave ;
- un niveau de déficit cognitif évident ;
- une perturbation de la personnalité (de type psychopathie) ;
- une libération prévue dans moins d'un an ;
- un régime ouvert vers l'extérieur (RAVE).

Lors du processus de sélection, des échelles du type test PCL-R (psychopathie), d'intelligence générale et de recherche de symptômes psychiatriques sont utilisés.

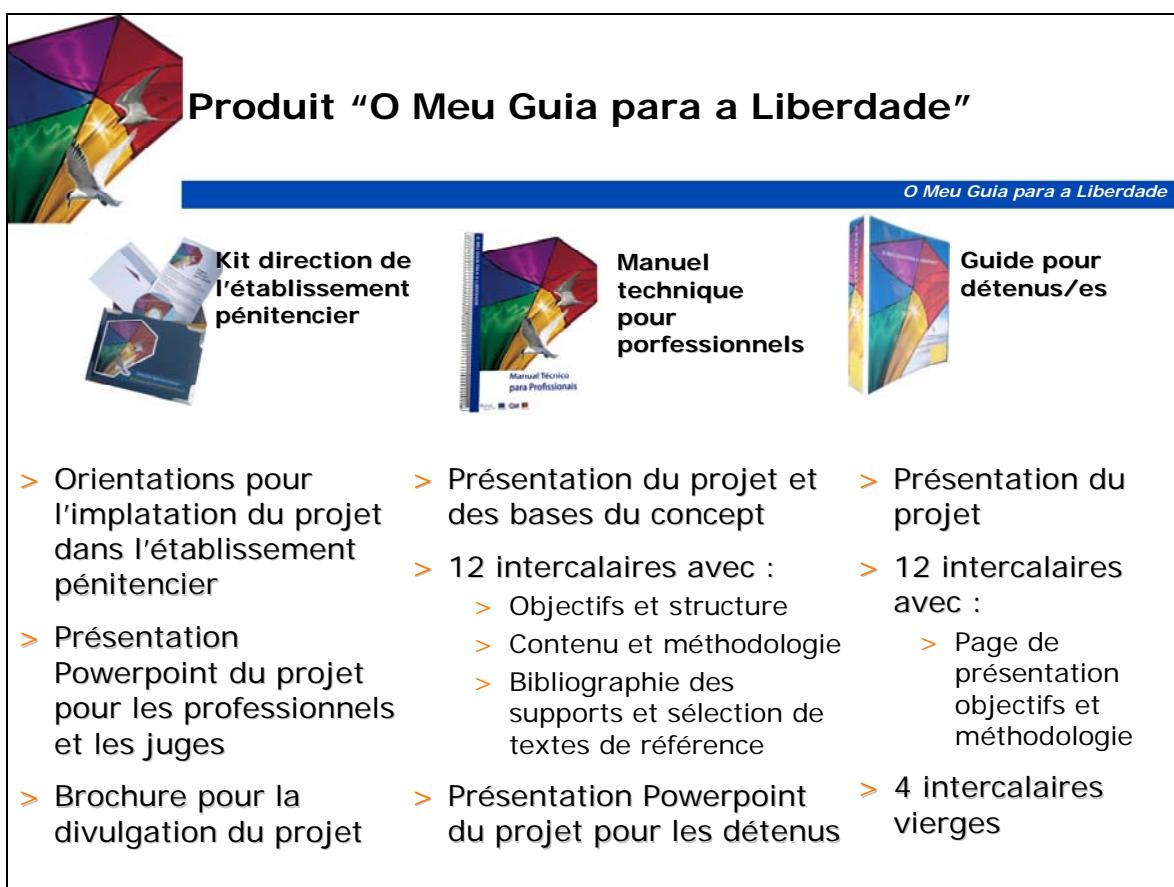
Une négociation a été menée avec l'administration pénitentiaire pour que les détenus ne soient pas changés de prison pendant qu'ils participent au programme « O Meu Guia Para a Liberdade ».

Les composants du guide

Le guide est un programme d'intervention auprès de la population pénitentiaire. Chaque détenu/e participant construit son portfolio en regroupant les connaissances et compétences acquises pendant toute la période du séjour.

Le produit «**O Meu Guia Para a Liberdade** » est constitué de trois parties:

- un kit pour la Direction de l'Etablissement Pénitentiaire qui comprend des informations sur la manière de mettre en place, communiquer et implanter le projet ;
- un manuel technique pour les professionnels qui présente chacun des thèmes d'activités, des suggestions de travail et propose des dynamiques d'implantation ;
- un guide pour les détenus dans lequel est décrit, dans un langage accessible et de manière motivante, un résumé de chaque thème d'activités.



Produit “O Meu Guia para a Liberdade”

O Meu Guia para a Liberdade

Kit direction de l'établissement pénitencier

Manuel technique pour professionnels

Guide pour détenus/es

> Orientations pour l'implantation du projet dans l'établissement pénitencier	> Présentation du projet et des bases du concept	> Présentation du projet
> Présentation Powerpoint du projet pour les professionnels et les juges	> 12 intercalaires avec : <ul style="list-style-type: none">> Objectifs et structure> Contenu et méthodologie> Bibliographie des supports et sélection de textes de référence	> 12 intercalaires avec : <ul style="list-style-type: none">> Page de présentation objectifs et méthodologie
> Brochure pour la divulgation du projet	> Présentation Powerpoint du projet pour les détenus	> 4 intercalaires vierges

Le produit «**O Meu Guia Para a Liberdade** », **guide pour les détenus et les professionnels**, est structuré de la manière suivante :

1^{ère} partie Présentation du projet

- ➔ Séance de présentation du projet pour les professionnels – PowerPoint pour professionnels Documents de travail et de réflexion du bilan d'évaluation et d'orientation (BEO)
- ➔ Séance de présentation du projet pour les détenus/es – PowerPoint pour les détenus

2^e partie Histoire de ma vie

- ➔ Le livre de la mémoire

- 3^e partie Comment moi, je me vois ? Comment les autres me voient ?**
- ➔ Proposition de participation au programme thérapeutique « GPS - Gérer parcours sociaux »
 - ➔ Introduction aux dynamiques de la Phase I du programme d'Activation concernant la Réinsertion Sociale des détenus(e)s
 - ➔ Entraînement à la résolution de problèmes et à la prise de décision
- 4^e partie Mes potentialités et mes limites**
- ➔ Compétences et talents
 - ➔ Citoyenneté active et responsable (conscience collective, santé, famille et relations sociales, sécurité routière, protection de l'environnement, etc.)
 - ➔ Motivation
- 5^e partie Mes ressources (familiales et communautaires)**
- ➔ Carte du réseau social personnel
- 6^e partie Les erreurs de ma vie (facteurs ayant entraîné l'activité criminelle et sa progression ; conscience/réparation du dommage)**
- ➔ Workshop « Réparer les dommages » : travail sur les choix de vie en relation avec le parcours déviant tout en se centrant sur les facteurs sociaux et dynamiques qui peuvent se modifier avec le temps contrairement à l'histoire criminelle (exemple : la situation scolaire, la consommation de drogues, l'emploi, le logement) ; « on croit être soi-même une victime » ; déresponsabilisation ; être conscient du dommage
- 7^e partie Ma vision et mes buts**
- ➔ Workshop « Construire une vision personnelle »
 - ➔ Workshop « Entrer en action »
 - ➔ Elaboration du « PIR - Plan Individuel de Réadaptation »
- 8^e partie Mes accomplissements/créations**
- ➔ Diplômes, photos de travaux réalisés, prix, médailles, textes, dessins, registres personnels, compositions musicales, résultats des programmes suivis, etc.
- 9^e partie Ce qui peut bien se passer et ce qui peut mal se passer**
- ➔ Workshop « Elaboration du plan de prévention et des contingences »
- 10^e partie Ce qui me sera utile dehors**
- ➔ Les méthodes de recherche active d'un emploi
 - ➔ L'élaboration d'une lettre de motivation et d'un Curriculum Vitae
 - ➔ Une liste d'adresses utiles (logement et emploi)
 - ➔ Avoir acquis des bases pour l'ouverture d'un compte bancaire, faire une demande d'information, effectuer une déclaration d'impôt, parler avec le médecin, obtenir les horaires des transports en commun, etc.
 - ➔ Les droits et devoirs en tant qu'employé
- 11^e partie Lettres écrites pendant le projet**
- ➔ Réunir les lettres élaborées par le détenu pendant sa participation au projet.
 - [!] *Sa première lettre peut se centrer sur ses attentes à l'égard du projet. Les lettres suivantes peuvent commenter le projet et les méthodes employées. Ces lettres peuvent ou non être présentées aux chargés de projet.*
- 12^e partie Ce qui m'est utile ici à l'intérieur**
- ➔ Les règles à suivre (règlement intérieur),
 - ➔ Les offres de l'établissement pénitentiaire (propositions de programmes et de cours, horaires des activités, etc.).

>>> Utilisation du guide par les professionnels et les personnes détenues

Utilisation par les professionnels

> Quel est le rôle du case manager ?

Dans le cadre du programme « O Meu Guia Para a Liberdade », le technicien de la rééducation suit la personne détenue en la rencontrant lors d'entretiens individuels.

Les techniciens de rééducation utilisent le guide pour animer les séances de travail en groupe lors des programmes de développement personnel et social (ex : GPS), des workshops (exemples : construire une vision personnelle, élaborer un plan de prévention et de contingences), des discussions thématiques (exemple : «conversations avec... »), des séances de recherche active d'un emploi, etc. Le guide incite à l'utilisation de méthodes de travail basée sur la dynamique de groupe.

Un technicien de rééducation suit un groupe de 8 à 12 personnes. Au sein d'une même prison, plusieurs groupes peuvent coexister en même temps, ils sont gérés par des case-managers différents.

Les séances (individuelles et collectives) ont lieu au minimum deux fois par mois.

> Quel est le rôle des autres intervenants ?

Lors de l'application des dynamiques de groupe, le technicien de rééducation peut demander l'assistance d'experts en psychologie. Il peut aussi inviter deux gardiens de prison à devenir les gardiens du groupe de détenus participants. Ces gardiens seront formés par le case manager pour devenir des tuteurs. Ils participeront alors aux activités du groupe pour y tenir un rôle particulier dans le suivi du groupe.

A la demande du technicien de rééducation, ils pourront ponctuellement participer aux sessions d'évaluation sur les progrès accomplis par le détenu. Cette évaluation est abordée dans le guide à la rubrique « Mes réalisations ».

Pour les professionnels, le guide est un instrument qui permet de s'appuyer sur :

- un document présentant les dispositions légales et la stratégie organisationnelle d'intervention à mettre en place avec les détenus, en particulier avec le Plan Individuel de Réadaptation (PIR) ; il est aussi un instrument de soutien pour ce PIR ;
- une méthode innovante d'intervention facilitant la planification et le suivi des interventions auprès de la population carcérale;
- un support pour la mise en œuvre de certaines activités afin d'intervenir de façon plus humaine et plus personnalisée auprès du détenu ;
- un moyen de communication et d'interaction améliorant les relations avec les groupes de professionnels également impliqués dans le projet ;
- un manuel offrant une assistance technique originale afin de mieux adhérer à des programmes et des techniques déjà existantes ;
- un projet flexible et ouvert aux changements inhérents à la population carcérale, mais qui reste sous la responsabilité des services de l'administration pénitentiaire et de ses organismes partenaires.

> Est-ce que les gardiens contrôlent le contenu du guide ?

Le guide appartient à la personne détenue, il est sa propriété. Le gardien ne peut pas le voir. Il est rangé dans sa cellule. Si le détenu partage sa cellule avec une autre personne détenue, il peut le laisser dans le bureau du case manager.

Utilisation par les personnes détenues

> Qui est responsable de la construction du guide ?

Au moment des entretiens individuels, le technicien de rééducation tient à jour le portfolio en remplissant les cases prévues à cet effet pour donner au détenu un feedback sur sa formation professionnelle par exemple.

Le détenu regroupe dans son portfolio les résultats obtenus à l'accompagnement individuel, aux projets éducatifs, aux formations suivies, aux différents sports pratiqués et aux travaux de groupe.

Le guide permet à la personne détenue de:

- participer à la définition du contenu du projet, par exemple, en exprimant ses attentes lors des focus groups ;
- avoir un rôle lors des prises de décision ;
- accompagner de manière personnalisée ses changements de comportement ;
- intervenir activement dans la gestion de son processus d'insertion ;
- améliorer sa connaissance d'elle-même ;
- bénéficier de deux logiques d'intervention (l'une individuelle et l'autre en groupe) qui, mutuellement, se complètent et cumulent ainsi l'effet motivant obtenu « étape après étape ».

> Quand et à qui la personne détenue peut-elle présenter son guide ?

Le détenu utilise son guide au cours des interventions individuelles ou lors des dynamiques de travail en groupe. Il peut le présenter à son technicien de la rééducation ou aux autres intervenants.

5.3. Le guide du Centre Pénitentiaire de Givenich

>>> L'équipe de développement

Le projet a été conçu par :

- **le Centre Pénitentiaire de Givenich** : Jean-François SCHMITZ, Marie-Anne MERSCH (Directrice-Adjointe du CPG, responsable du projet EQUAL-RESET), Claude LENTZ (Directeur du CPG), Michel KOEPP, Patrick HOLCHER, Laurent PETRY
- **l'Université du Luxembourg** : Claude HAAS, Laure STUDER, Michèle BAUMANN (Responsable scientifique), Marc SINNER
- **le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle** : Jean-Lou MAJERUS
- **l'Administration de l'Emploi** : Marc LIPPERT
- **la Chambre de Commerce** : Roger THOSS.

>>> Vision du guide au départ et à la fin de la coopération transnationale

Vision du guide au départ

Au départ, la vision du guide fut celle d'un instrument de coordination entre les professionnels des trois services qui contribuent à la préparation de l'insertion sociale des personnes détenues au sein du CPG :

- le Service Psycho-Socio-Éducatif (SPSE), service de l'administration pénitentiaire, composé d'un psychologue, une assistante sociale, deux éducateurs gradués et deux moniteurs de sport ;
- le Service Economique, service de l'administration pénitentiaire dont les formateurs en atelier coopèrent à la formation des détenus ;
- le Service Enseignement et Formation (SEF) regroupe des enseignants détachés du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Le professionnel du SPSE devait tenir une place centrale et jouer un rôle de coordinateur entre les services impliqués. Le guide devait être son instrument de travail privilégié, lui permettant de :

- coordonner les activités auxquelles le détenu allait participer,
- thématiser avec lui les activités déjà réalisées,
- définir avec lui les étapes du parcours qui lui reste à mener pour son insertion sociale.

Vision du guide à la fin de la coopération transnationale

En 2007, suite au développement de nouvelles procédures et de grilles d'assessment pour le nouveau dispositif d'accompagnement, la fonction du guide a dû être repensée. D'un instrument de coordination pour le professionnel du SPSE, **le guide est devenu un instrument d'information, de communication et de travail sur soi pour le détenu.**

Alors que dans le modèle précédent, la personne détenue était fortement « invitée » à consulter le guide, dans cette dernière version, elle est vue comme un utilisateur « averti ». Le guide soutient le détenu dans sa volonté de changement, il est un stimulateur de sa motivation et un analyseur de son engagement.

La dimension d'empowerment a été développée au fil de la conception et de l'évolution des différentes versions du guide. Si le détenu utilise toutes les opportunités qui lui sont offertes, il se retrouve mis en position de « personne active » pendant son séjour en prison mais aussi après.

>>> Place du guide dans le dispositif d'accompagnement du CPG

Description du dispositif d'accompagnement

Le dispositif d'accompagnement est composé de l'accompagnement personnalisé assuré par le case manager du SPSE (travaillant selon méthodologie de l'Empowerment Case Management ; HAAS et SCHMITZ, 2006) ainsi que de programmes d'accompagnement.

Le parcours d'insertion sociale du détenu est structuré selon une suite de phases :

- Phase d'adaptation ;
- Phase de travail et de formation au CPG ;
- Phase de travail avec Défi-job ;
- Phase de travail en semi-liberté ;
- Phase de préparation à la sortie de prison.

La progression du détenu à travers ces phases n'est pas nécessairement linéaire. Il peut sauter une ou plusieurs phases ou revenir à une phase antérieure, selon la durée de sa peine, ses compétences, son pronostic social. Au fil de son parcours, le détenu va bénéficier de plus en plus d'autonomie et de responsabilités.

L'Empowerment Case Management (ECM) est le fondement de la méthode de travail qui sous-tend le dispositif d'accompagnement des détenus. L'ECM repose sur le postulat selon lequel l'engagement délibéré du détenu dans un processus de développement personnel et professionnel est une condition nécessaire à la préparation vers une insertion sociale durable. Le développement de techniques de motivation (« motivational interviewing ») utilisées par le case manager vise à stimuler son envie et lui permettre d'adhérer au processus de changement.

Le case manager assure quatre fonctions dans le processus d'accompagnement personnalisé:

- le bilan ou assessment initial des besoins, des ressources et des demandes de la personne détenue à l'aide d'instruments standardisés développés dans le cadre du projet Equal-Reset ;
- l'élaboration d'un projet d'insertion avec la personne détenue et la traduction de celui-ci dans un plan de traitement pénologique ;
- la signature d'une convention avec la personne détenue puis son orientation en fonction du niveau de ses besoins et de ses priorités, de la durée de sa peine, de ses demandes et de ses intérêts vers des programmes d'accompagnement ;

- l'évaluation régulière de la progression de la personne détenue et le réajustement de son parcours en fonction de son plan de traitement pénologique dans le but de l'aider à réaliser son projet d'insertion sociale.

Parallèlement à l'Empowerment Case Management, le dispositif d'accompagnement comprend les programmes :

- Emploi et d'Employabilité ;
- Enseignement et Formation ;
- Traitement psycho-criminologique ;
- Compétences de vie ;
- Santé et toxicomanie.

Chaque programme est subdivisé en plusieurs actions (ou modules). Le programme « Emploi et Employabilité » comprend, par exemple, les actions suivantes :

- Travail encadré (en atelier ou en groupe autonome avec Défi-Job) ;
- Travail accompagné (avec Défi-Job ou une mesure d'insertion) ;
- Travail autonome (sur le 1er marché de l'emploi).

Certaines personnes peuvent décider de ne pas participer aux programmes et de ne pas bénéficier d'un accompagnement personnalisé. D'autres offres de développement lui restent cependant accessibles (sports, cours du soir, ...). Toute l'importance du travail du case manager réside dans sa capacité à motiver la personne détenue à adhérer au dispositif d'accompagnement. Une absence de participation n'a pas d'influence sur l'exécution de la peine.

Le dispositif d'accompagnement repose sur les principes majeurs suivants :

- l'empowerment : le développement de la capacité à prendre en main sa vie ;
- la coproduction : l'implication de la personne détenue dans la réalisation des assessments successifs, la définition des objectifs de son projet d'insertion sociale, ...;
- la transparence des procédures de prises de décision ;
- l'engagement et l'adhésion.

Place du guide dans ce dispositif

Le « *My guide to liberty* » fait partie de l'inventaire des objets disponibles dans la cellule. Il est la propriété du détenu. Il permet d'avoir les éléments de base sur l'organisation de la vie au centre pénitentiaire, le règlement du fonctionnement et la charte des droits et libertés. En tant qu'instrument d'information à l'entrée et à la sortie de prison, le guide sert à réduire les angoisses existentielles. Il participe à son accueil dans un nouveau milieu de vie où « les ponts sont désormais jetés » pour mettre en œuvre un processus constructif concernant son insertion sociale. Il est un moyen de prévention des tentatives de suicide ; les moments de passage d'un environnement de vie à un autre étant des périodes sensibles de remise en question et de doutes.

Lors de l'accueil en groupe des détenus, un agent du SPSE leur explique l'utilité du guide et la possibilité de l'utiliser dans diverses procédures. Le case manager revient sur le contenu du guide lors de son premier entretien avec la personne détenue pour l'inviter et l'inciter à le lire afin qu'il puisse répondre à ses questions.

Grâce aux exercices d'orientation cognitivo-comportementaliste contenus dans le guide, la personne détenue peut commencer un travail de réflexion sur soi. Ils l'amèneront peu à peu à participer activement à la construction de son projet d'insertion sociale et l'aideront à déterminer les programmes dans lesquels il souhaite s'engager.

Au fil de l'accompagnement personnalisé, le case manager pourra également lui remettre d'autres exercices de réflexion que celui-ci ajoutera aux pages de son guide.

Parallèlement, le guide sert à documenter le parcours réalisé par la personne détenue en prison (participation aux programmes) et à classer les preuves de ses réussites (certificats de compétences, diplômes obtenus, etc.). Le guide doit lui permettre d'évaluer régulièrement le chemin parcouru et d'estimer celui qui lui reste à faire pour atteindre les objectifs fixés dans son projet d'insertion sociale. Il s'aperçoit ainsi que le « *temps passé en prison est un temps utile* ».

Dans le dispositif d'accompagnement, le guide permet de combiner plusieurs fonctions :

- Instrument de réflexion ;
- Instrument de motivation ;
- Instrument de participation au développement du projet d'insertion sociale ;
- Instrument de collecte des informations et des données personnelles.

Le guide est un instrument principal du dispositif d'accompagnement. Il vise :

- directement, à mieux comprendre le parcours que les personnes détenues auront à mener pour préparer leurs sorties de prison ;
- indirectement, à augmenter leur empowerment dans le dispositif, mais aussi personnellement, en leur donnant les moyens d'interagir en connaissance de cause avec leur case manager.

>>> Forme et contenu du guide

La forme du guide

Le guide est un classeur de format A4. Les feuilles du guide sont imprimées en couleur afin d'être clairement repérables par les agents du service de garde comme des éléments appartenant au guide. La présentation physique du guide préserve l'anonymat de la personne détenue. En effet, le guide ne doit pas pouvoir être identifié par une personne de l'extérieur ; c'est un instrument d'information et de travail personnel propre à chaque personne détenue.

Le support classeur permet à la personne détenue de ne pas transporter avec lui l'ensemble du document, mais de sortir les pages dont il a besoin en fonction des situations qui se présentent à lui. Par exemple, la personne détenue peut sortir ses certificats de compétences pour les présenter à son futur employeur. Inversement, il peut y ajouter des éléments nouveaux.

Les composants du guide

Le guide se compose de quatre parties qui suivent une logique chronologique. Une première partie traite de l'entrée en prison, la deuxième et la troisième partie sont réservées au dispositif d'accompagnement de la personne détenue et la dernière partie aborde les mesures d'élargissement en prison. Grâce à l'utilisation des couleurs, les différentes parties sont facilement identifiables ce qui permet d'aller à l'essentiel rapidement.

1^{ère} partie	Introduction
	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le mot d'accueil de la direction ➔ Explication des objectifs du guide ➔ Consignes d'utilisation du guide
2^e partie	Informations sur le séjour au centre pénitentiaire
	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Plan du site ➔ Organisation de la vie au centre pénitentiaire ➔ Règlement du fonctionnement ➔ Vos Droits et Devoirs ➔ Formulaires des demandes
3^e partie	Dispositif d'accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Objectifs du dispositif d'accompagnement ➔ Explications du dispositif d'accompagnement ➔ Parcours d'insertion en phases
3.1.	Accompagnement personnalisé
	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Objectifs de l'accompagnement personnalisé ➔ Explications concernant l'accompagnement personnalisé ➔ Exercices de base ➔ Exercices liés à l'Empowerment Case Management ➔ Projet d'insertion sociale et plan de traitement pénologique ➔ Convention d'accompagnement ➔ Décisions administratives (sanctions disciplinaires, décisions au niveau de l'exécution de la peine, ...)
3.2	Programmes d'accompagnement
	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Objectifs des programmes d'accompagnement ➔ Contenus des programmes d'accompagnement ➔ Exercices relatifs aux programmes d'accompagnement ➔ Evaluations relatives aux programmes d'accompagnement ➔ Pièces/produits/certificats délivrés lors de la participation aux programmes d'accompagnement
4^e partie	Informations utiles au moment de la sortie de prison
	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Carnet d'adresses personnalisé ➔ Plan d'évitement de la récidive ➔ Plan de préparation de la sortie

Le guide comprend une partie « travail de réflexion sur soi » avec des exercices d'auto-évaluation et de réflexion qui contribuent au développement personnel du détenu. Certains font partie du contenu standard du guide (« *Exercices de base* »). D'autres sont ajoutés au fur et à mesure du travail d'accompagnement personnalisé (« *Exercices liés à l'Empowerment Case Management* » et « *Exercices relatifs aux programmes d'accompagnement* »).

Le contenu du guide est évolutif, il permet d'être adapté aux besoins, aux ressources et aux intérêts de chaque personne. Cette personnalisation a pour but de renforcer l'effet motivateur en respectant les spécificités de chacun.

>>> Questions sur la présentation et l'utilisation du guide

Utilisation par les professionnels

> Quel est le rôle du case manager ?

Le case manager encourage la personne détenue à compléter son guide pendant son séjour au CPG et à l'utiliser, par exemple, pour se présenter chez des patrons au moment de la recherche d'un emploi. Son rôle est celui d'un coach, il est là pour motiver la personne détenue à l'utiliser.

> Quel est le rôle des autres intervenants ?

Les autres intervenants (enseignants, formateurs en atelier) contribuent par leurs actions à la construction du guide.

> Est-ce que les agents du service de garde contrôlent le contenu du guide ?

Lors des fouilles cellulaires ou des contrôles, les agents du service de garde sont tenus de respecter la confidentialité des informations classées dans le guide. Ils peuvent l'ouvrir pour contrôler si la personne détenue ne cache pas à l'intérieur des objets interdits, mais ils ne sont pas autorisés à lire les informations écrites sur les pages du guide.

Utilisation par les personnes détenues

> Qui est responsable de la construction du guide ?

La personne détenue est responsable de la construction de son guide.

> En quoi consiste cette responsabilité ?

Elle comprend les activités suivantes :

- classer les documents, certificats de compétences, diplômes obtenus, etc. ;
- réaliser les exercices d'auto-évaluation et de réflexion ;
- utiliser les informations utiles lors de la recherche d'un emploi ou pour préparer la sortie de prison ;
- réaliser les exercices complémentaires fournis par le case manager ou les intervenants professionnels impliqués dans les programmes.

> Quand et comment la personne détenue réalise-t-elle les exercices de base ?

La personne détenue peut réaliser les exercices de base quand il en a envie ou il peut tout simplement suivre les consignes qui lui indiquent le moment idéal pour le faire. La réalisation des exercices consiste à répondre par écrit à différentes questions. En cas de difficultés, il peut s'adresser à son case manager pour obtenir de l'aide.

> Quand et comment la personne détenue réalise-t-elle les exercices relatifs à l'Empowerment Case Management ou aux Programmes d'accompagnement ?

Au fil de sa participation au dispositif d'accompagnement, le case manager ou les intervenants impliqués dans les programmes peuvent demander à la personne de réaliser des exercices écrits complémentaires qui ne figurent pas dans le guide de base. La personne détenue est libre de réaliser ou non ces exercices, les conséquences lui étant expliquées (par exemple, non participation ou exclusion d'une formation). La personne détenue réalise ce travail dans sa cellule et peut demander une aide à ses codétenus. En cas de difficultés, il peut faire ses exercices avec son case manger ou avec l'intervenant qui les lui a donnés.

> Quand la personne détenue réalise-t-elle des auto-évaluations ?

A différents moments de son parcours, le case manager (ou un intervenant d'un programme) peut demander à la personne détenue de réaliser des auto-évaluations. Les réponses données par la personne détenue sont comparés à celles des professionnels, une discussion est ensuite menée sur les résultats et leurs différences.

> Quand et à qui la personne détenue peut-elle présenter son guide ?

La personne détenue amène son guide aux entretiens avec son case manager ou avec tout autre intervenant professionnel. Il peut l'emporter lors de ses sorties de prison et à sa libération.

ANNEXES

1. Mon Guide pour la Liberté

Formation Flora – Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

2. O Meu Guia para a Liberdade

Administration Pénitentiaire du Portugal

3. My Guide to Liberty

Centre Pénitentiaire de Givenich

ANNEXE 1

1. Mon Guide pour la Liberté

Formation Flora – Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

2. O Meu Guia para a Liberdade

Administration Pénitentiaire du Portugal

3. My Guide to Liberty

Centre Pénitentiaire de Givenich



equal

« Mon guide pour la liberté »

Formation FLORA - maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

Nom du référent

Nom de la stagiaire

Date de démarrage de l'accompagnement

GEPSA

Notice d'utilisation du « mon guide pour la liberté »

Pourquoi « mon guide pour la liberté » ?

Le guide que vous découvrez à l'instant a été conçu pour vous aider :

- > pendant la durée de votre incarcération à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses ;
- > à préparer votre sortie ;
- > à entamer dans les meilleures conditions votre réinsertion.

Pourquoi « mon guide pour la liberté » ?

Parce que ce guide est VOTRE guide, il vous APPARTIENT, c'est votre PROPRIETE.

C'est un support qui vous suivra jusqu'à la sortie et au-delà si vous le désirez.

A vous de l'organiser et de le personnaliser si vous le souhaitez.

Il va être le fil conducteur entre Vous (la détenue-stagiaire) et Nous (le service emploi formation) concernant le travail que nous avons entrepris en commun. A ce titre, il contiendra les choix, les engagements et les décisions que vous allez prendre pendant et après la formation. Le guide va nous permettre d'établir un dialogue et de mesurer ensemble votre progression personnelle.

Nous attendons que vous soyez autonome et force de proposition par rapport à votre parcours et à votre avenir. Pour cela, l'utilisation du guide va vous permettre de mieux vous évaluer et d'apprendre à mieux valoriser vos compétences.

Comment utiliser mon guide ?

Le guide vous est remis le jour d'entrée en formation.

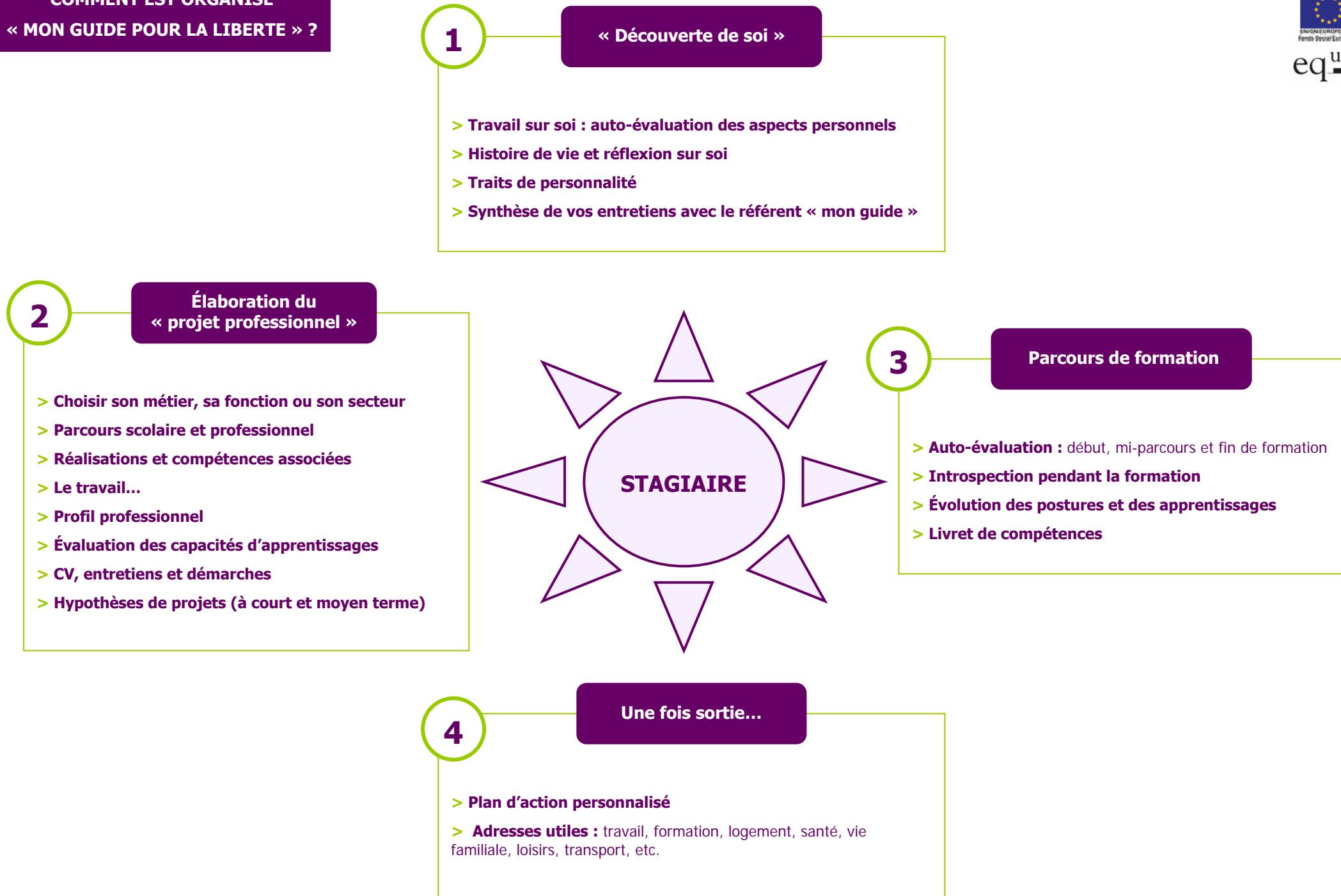
Comme vous pouvez le constater, il ne contient pour l'instant que des intercalaires : c'est normal ! C'est au fur et à mesure de la formation FLORA et du bilan évaluation orientation (BEO) que votre guide va s'enrichir du fruit de votre travail. Certains intervenants vont en effet vous demander de réaliser en cellule et pour la séance suivante des exercices ou des tests. Il est indispensable que vous réalisiez ces exercices consciencieusement pour que nous puissions travailler le mieux possible ensemble.

C'est par l'ajout de vos documents, de vos exercices et de vos résultats de test ou d'évaluation que votre guide va se construire progressivement. Charge à vous d'organiser et de classer les documents qui vous sont donnés ainsi que d'effectuer le travail qui vous est demandé.

Pour la formation Flora ou pour le BEO, vous n'êtes pas obligée d'apporter l'intégralité du guide. C'est à vous de sélectionner les documents à amener selon le moment...

Une question, remarque ou suggestion ? N'hésitez pas à solliciter votre référent !

**COMMENT EST ORGANISE
« MON GUIDE POUR LA LIBERTE » ?**





Signale la présence de l'outil
à la fin du présent document

SOMMAIRE INTERACTIF

Ce sommaire est conçu pour que vous puissiez noter en temps réel votre avancée dans les différentes étapes de l'accompagnement « mon guide pour la liberté ».

Dès que vous avez validé une étape, vous n'avez qu'à « cocher » la case correspondante...

Acte d'engagement à la démarche « mon guide pour la liberté »

1^{ère} partie : découverte de soi

1

> Objectif de la partie

Cette partie va regrouper tout le travail que vous allez faire à titre personnel : vos auto-évaluations ; vos réflexions personnelles ; votre histoire de vie ; vos traits de personnalité ; vos atouts et limites ; vos valeurs ; etc. L'objectif consiste à vous outiller pour mieux vous connaître et pour parler de vous plus facilement.

Travail sur soi : autoévaluation des aspects personnels

- Mes qualités** : exercice de notation sous forme d'autodiagnostic à partir d'une liste d'indicateurs gradués.
- Mes défauts** : idem mais à partir d'une liste d'indicateurs plus dépréciatifs.
- Mes valeurs** : exercice de libre expression permettant de qualifier sa façon de voir le monde.
- Mes potentiels** : exercice d'autoévaluation sur les compétences physiques, sociales, affectives et cognitives.
- Mes points forts et faibles** : exercice permettant de mesurer vos marges de progrès.
- « **Si vous étiez...** » : permet de se décrire par des métaphores (« si j'étais un animal, une fleur, etc. »)
- « **Miroir, mon beau miroir...** » : permet de prendre une « photo » de soi à un instant précis.

Histoire de vie et réflexions sur soi

- Faits marquants** : permet de comprendre les éléments clés sur le plan personnel et professionnel.
- Moments forts** : permet de comprendre les ressources mobilisées pour faire face à des évènements majeurs.
- Biogramme** : synthèse des informations sur soi (études, formation, évènements, projet, etc.).
- La récidive** : analyse des raisons du délit et des moyens à mobiliser pour ne pas recommencer.
- La liberté** : permet de développer un positionnement sur son passé, son présent et son futur.

Traits de personnalité

- Test de personnalité** : questionnaire d'autoévaluation des traits de personnalité (QPPL OU GPP-I)
- Synthèse du test de personnalité**

Synthèse de vos entretiens avec le référent « mon guide pour la liberté »

Date : _____

Date : _____

Date : _____

Date : _____

2^{ème} partie : élaboration du projet professionnel

2

> Objectif de la partie

Cette partie va regrouper tout le travail que vous allez faire sur votre parcours scolaire et professionnel ; sur vos expériences de travail ; sur vos compétences actuelles et à développer ; sur vos motivations et attentes, etc.

L'objectif consiste à définir le métier ou le secteur d'activité qui vous conviendrez le mieux.

Choisir son métier, sa fonction ou son secteur d'activité

- Enquêtes métiers** : recherche d'un métier attractif et évaluation de l'adéquation de son profil.
- Goûts professionnels** : définition de 5 métiers attractifs et de 5 métiers répulsifs et argumentation.
- « Métier de rêve »** : projection professionnelle hors du système de contraintes environnant.
- Test IRMR** : permet d'évaluer vos préférences professionnelles par rapport à douze catégories d'intérêts : plein air, technique, calcul, scientifique, contact personnel, esthétique, littéraire, musical, etc.
- Synthèse IRMR**

Parcours scolaire et professionnel

- Mon parcours scolaire et ma formation initiale** : « mini CV » permettant de préparer votre CV complet.
- Formation continue** : formations suivies et validées dans le cadre professionnel.
- Expériences professionnelles** : liste des entreprises fréquentées et des fonctions exercées.
- Fiches par entreprise** : liste des activités exercées et des qualités requises.

Réalisations et compétences associées

*

- Réalisations professionnelles** : actions, résultats et compétences mobilisées face à un problème rencontré.
- Réalisation extra professionnelle** : idem mais hors champ du travail.

Le travail...

- « Pourquoi travaillez-vous ? »** : exercice d'argumentation sur la « valeur travail ».
- Motivation au travail** : exercice de priorisation sur les motivations professionnelles.
- Représentation du travail** : énoncé des attentes principales par rapport à une activité professionnelle.

Profil professionnel

- Auto évaluation des relations interpersonnelles** : votre potentiel dans vos relations aux autres.
- Auto évaluation du caractère** : les propriétés fondamentales de votre caractère.
- Auto évaluation de la capacité à communiquer** : vos aptitudes à échanger, écouter, faciliter un dialogue.
- Auto évaluation de la capacité de négociation** : vos capacités à argumenter et à atteindre un objectif.
- Auto évaluation de la capacité d'initiative** : vos aptitudes à faire des choix autonomes.
- Auto évaluation de la capacité d'organisation** : vos capacités à agencer, classer, ordonner.
- Auto évaluation de la préférence cérébrale** : vos modes de fonctionnement favoris.
- Synthèse du profil professionnel**

Évaluation des capacités d'apprentissage

- Batterie de test NV7** : permet de mesurer (du niveau VI au niveau V) vos aptitudes intellectuelles et vos capacités de raisonnement (déductif, inductif, pratique, technique, spatial, etc.).
- Synthèse tests aptitudes**

CV, entretiens et démarches

- Curriculum Vitae**
- Compte rendu et suivi entretien** : un compte rendu est fait entre le TPP (Tuteur de Projet Professionnel) et vous même à chaque rencontre que vous faites à l'extérieur : soit avec un employeur, soit avec un centre de formation. Cela vous permet de faire une analyse détaillée des impacts de la rencontre pour l'avenir.
- Suivi des démarches** : vous tiendrez un tableau de bord des différents courriers ou démarches ainsi que des perspectives envisagées avec le TPP.

Hypothèses de projets à court et moyen terme

- Projet à court terme** : formulation d'objectifs dans les mois à venir et analyse de leur faisabilité (avantages, inconvénients, moyens à mobiliser).
- Projet à moyen terme** : formulation d'objectifs dans les années à venir et analyse de leur faisabilité (avantages, inconvénients, moyens à mobiliser).

3^{ème} partie : parcours de formation

3

> Objectif de la partie

Cette partie va regrouper les évaluations qui vont être faites pendant la formation FLORA ; la mesure de votre évolution au cours de cette formation ; les grilles d'évaluation que les intervenants ont rempli suite aux rencontres en face à face ; votre livret de compétences module par module.

L'objectif consiste à situer votre évolution dans la formation et le chemin qu'il vous reste à parcourir.

Auto-évaluation : début, mi-parcours et fin de formation

➔ Auto-évaluation de l'acquisition des compétences essentielles dans certains modules de la formation.

-
-
- Vie sociale et professionnelle**

- Boutique École**
- Informatique**
- Botanique**

Introspection pendant la formation

➔ Au cours de la formation vous serez invité à rédiger des analyses type « introspection » par rapport à votre évolution personnelle depuis l'entrée en formation ou en détention. Ce travail portera sur des aspects personnels (réflexion sur soi, sur l'évolution de son comportement, sur son parcours de vie, etc.), relationnels (rapport au groupe, coopération, tensions, etc.) ainsi que sur l'apport de la formation (apprentissage, relation pédagogique, rapport au savoir, etc.).

- Date :** _____
- Date :** _____
- Date :** _____

Évolution des postures et des apprentissages



➔ Cette évolution est mesurée dans chaque module à partir d'une grille d'évaluation construite en collaboration avec des stagiaires sur la base de 10 critères (acquisition de compétences théoriques et pratiques, intégration dans le groupe, esprit d'équipe, respect, investissement, etc.).

- Vie sociale et professionnelle**
- Boutique École**
- Informatique**
- Théâtre**
- Botanique**
- Bilan évaluation orientation (BEO)**
- Arts Appliqués**
- Art Floral**

Livret de compétences

➔ Le livret de compétences permet aux intervenants d'évaluer en cours et en fin de formation les acquisitions de la stagiaire en fonction des savoirs enseignés et des compétences ou aptitudes attendues.

- Vie sociale et professionnelle (VSP)**
- Boutique école**
- Informatique**
- Théâtre**
- Botanique**
- Bilan évaluation orientation (BEO)**
- Arts appliqués**
- Art floral**

4^{ème} partie : une fois sortie...

4

> Objectif de la partie

Cette partie va regrouper le plan d'action que vous avez défini avant la sortie et toutes les adresses qui peuvent être utiles pour vous une fois à l'extérieur. L'objectif consiste à vous fournir tous les éléments susceptibles de faciliter vos démarches de réinsertion à la sortie (logement, culture, aides sociale, etc.).

Plan d'action

*

- Plan individualisé** : liste détaillée des démarches à entreprendre dans différents domaines (professionnel, social, familial, santé, assistante sociale, juge d'application des peines, etc.) ; liste des RDV effectivement obtenus (dates, résultats, etc.) ; liste des relances à effectuer (échéancier).

Informations et adresses relatives à la vie professionnelle

- Recherche emploi**
- Formation**

Informations et adresses relatives à la vie familiale

- Cellule familiale**
- Enfants et adolescents**
- Personnes handicapées**
- Personnes âgées**

Informations et adresses relatives à la vie personnelle et sociale

- Santé**
- Culture et Loisirs**
- Logement**
- Transport**
- Aide à domicile**
- Gestion des conflits**
- Culture et Loisirs**
- Informations pratiques**

Acte d'engagement à la démarche d'accompagnement à « mon guide pour la liberté »

Cet acte d'engagement a pour but de fixer les objectifs entre :

- Le/la stagiaire : _____
- Le/la référent(e) « Mon guide » : _____
- Le/la responsable de formation professionnelle : _____

Les principes du guide :

- Il s'agit d'un support de travail que vous allez enrichir tout au long de votre incarcération. Il vous servira de fil conducteur par rapport au travail de réflexion que vous allez effectuer sur vous-même ;
- Ce guide est aussi un outil de projection en vue de votre sortie ; c'est votre mémoire écrite, votre base de référence dans le travail d'accompagnement et de préparation que vous allez faire. Ce guide est votre propriété, vous êtes responsable de son organisation, de sa construction, de son évolution. Il ne peut exister sans votre totale participation et votre totale implication.

Rappel des objectifs du guide :

- Vous responsabiliser sur : vos choix, vos prises de décision, vos engagements, la gestion de votre parcours ;
- Vous permettre de dialoguer avec d'autres personnes (votre référent(e) par exemple) sur votre parcours, sur vos objectifs. Vous permettre aussi de mesurer votre évolution personnelle ;
- Stimuler votre autonomie afin que vous soyez force de proposition, de prise de décision et d'action ;
- Vous permettre de mieux vous connaître, de mieux savoir parler de vous.

Rappel de vos obligations par rapport au guide :

- Vous êtes responsable de votre guide ;
- Vous devez être assidu(e) aux entretiens individuels, collectifs et aux différents modules suivis;
- Vous devez réaliser les exercices qui vous sont demandés ;
- Vous devez organiser, entretenir, enrichir votre guide.

Engagement de la stagiaire :

- La stagiaire, qui décide de participer à l'accompagnement « mon guide pour la liberté », a pris connaissance des objectifs de l'action et y adhère.
 - Elle s'engage donc, à s'investir dans les différentes étapes de ce guide pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs fixés :

- La stagiaire avertira sa ou son référent(e) des difficultés rencontrées qui pourraient perturber sa participation au guide.
 - La signature de cet acte marque l'engagement à la démarche d'accompagnement à « mon guide pour la liberté »

Engagement du ou de la référent(e) :

- Le/la référent(e) constitue le lien entre la stagiaire et le centre de formation. Il (elle) s'engage à guider la stagiaire et l'accompagner dans les difficultés qu'elle pourrait rencontrer.

Le soussignée : NOM

Prénom

Participant à « Mon guide pour la liberté » déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et s'engage à les respecter.

Fait à Toulouse le

Signature

« Mon guide pour la liberté »

1

Découverte de soi



Exemple d'outil



Exercice biographique : « les moments forts »

Notre histoire de vie est jalonnée de « faits de vie ». Ce sont des moments importants qui ont particulièrement compté, que ce soit dans notre parcours personnel ou professionnel.

Rencontres, ruptures, départs, arrivées, orientations nouvelles, obstacles ou tremplins, épreuves, joies, échecs, réussites, etc. Ces moments font partie de notre histoire. Subis ou choisis, ils nous sont propres et ont contribué à façonner notre personnalité.

Sélectionnez une dizaine de ces « moments forts » et classez-les par ordre d'importance.

- 1] -----
- 2] -----
- 3] -----
- 4] -----
- 5] -----
- 6] -----
- 7] -----
- 8] -----
- 9] -----
- 10] -----

L'examen de ces moments va vous permettre de mettre en évidence certains de vos comportements et attitudes.

Le tableau ci-dessous vous propose des qualités que vous avez pu mettre en œuvre pour gérer les transitions liées à ces moments forts. Cette liste n'est pas limitative et peut être complétée.

Remplissez le tableau avec les dix moments forts que vous avez choisis et indiquez par une (ou plusieurs) croix les qualités qui vous ont permis d'assurer les transitions.

Qualités	Moments forts	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Garder le moral											
Vaincre le doute											
Être tenace											
Prendre l'initiative											
Faire appel à sa volonté											
Travailler plus											
Développer son imagination											
Garder la maîtrise de soi											
Définir l'objectif											
Parfaire sa connaissance											
Savoir vaincre											
Utiliser ses relations											

« Mon guide pour la liberté »

2

Élaboration du projet professionnel



Exemple d'outil

Réalisations personnelles ou professionnelles

> Objectif : cet exercice va vous permettre d'analyser, sur les bases de votre expérience, les connaissances, compétences, et qualités que vous avez mobilisé pour surmonter un problème en situation de travail ou dans la vie courante.

Personnelle

Seule

Professionnelle

Équipe

Date : _____ Lieu : _____ Durée : _____

Intitulé : _____

Description du contexte : expliquez la situation rencontrée ou le problème à résoudre

Description de l'action : expliquez l'action que vous avez dû mettre en oeuvre

Difficultés rencontrées : expliquez les freins que vous avez dû surmonter

Résultats obtenus : expliquez la différence entre la situation de départ et la situation à l'arrivée

Connaissances utilisées	Compétences mises en oeuvre	Qualités exploitées
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

« Mon guide pour la liberté »

3

Parcours de formation



Exemple d'outil

Utilisation de l'outil

Cette grille **construite en collaboration avec les stagiaires FLORA** en juin 2007 permet d'évaluer les détenues sur la base de 10 critères qui constituent autant d'objectifs à atteindre de manière transversale dans les modules.

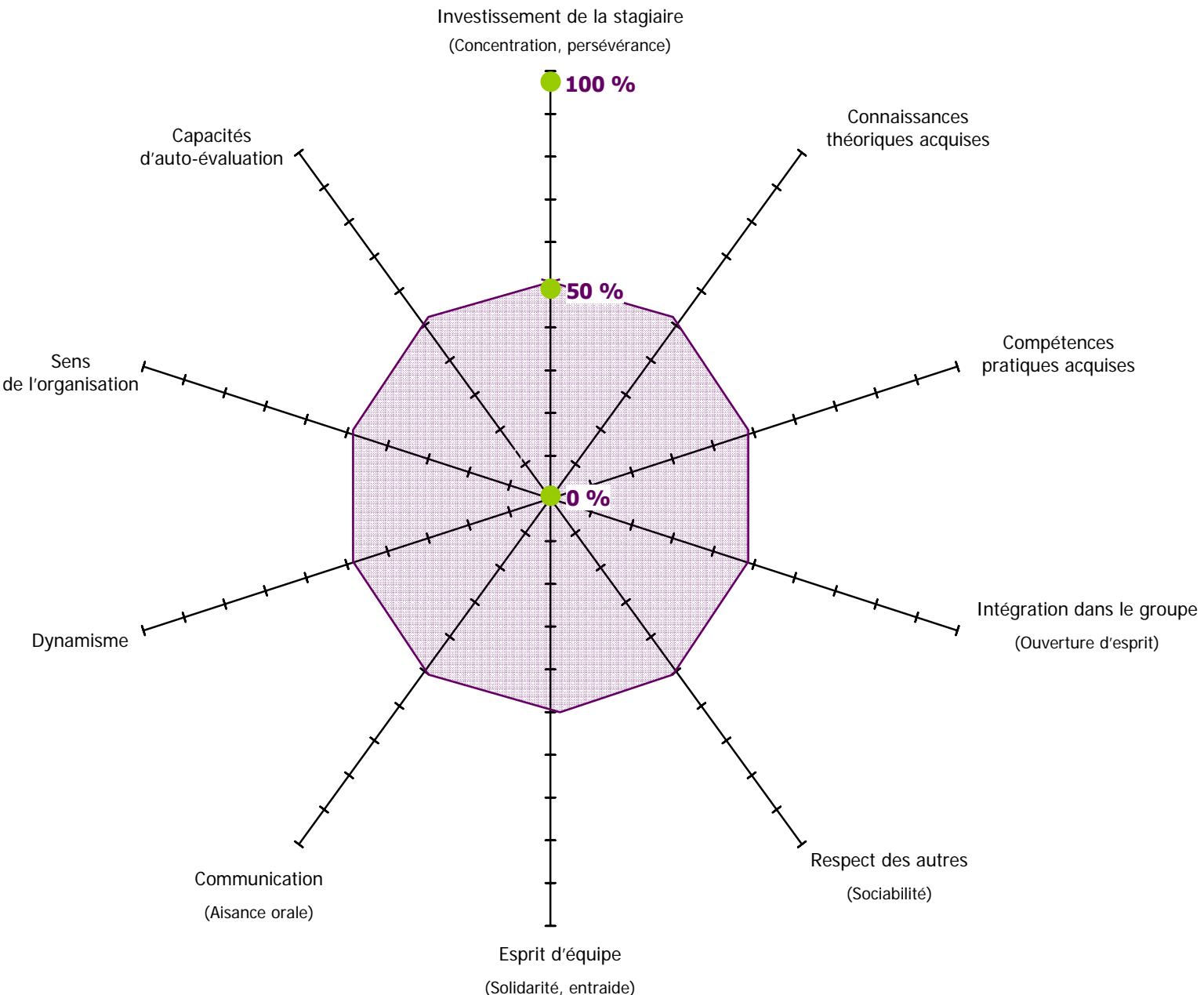
La notation s'effectue en pourcentages : l'intervenant mesure le degré d'atteinte des 10 objectifs sur une échelle de 0 % à 100%.

Une fois chaque axe renseigné, il est possible de les relier et de voir instantanément le chemin qu'il reste à parcourir par la stagiaire.

L'exemple théorique ci-contre montre la manière dont la grille se présenterait si la stagiaire se situait dans la moyenne sur tous les registres.

Mais tout l'intérêt de ce type d'outil consiste à mesurer instantanément les écarts entre atouts et faiblesses afin de définir rapidement des objectifs adaptés pour la suite.

Grille d'analyse de l'évolution des postures et des apprentissages



« Mon guide pour la liberté »

4

Une fois
sortie ...

Exemple d'outil

Plan d'action personnalisé

> **Objectif :** ce plan d'action constitue un aide-mémoire des démarches que vous devez réaliser à la sortie.

> EMPLOI / FORMATION

Type de démarches	Date prévue	Date réalisée	Commentaires

> LOGEMENT

Type de démarches	Date prévue	Date réalisée	Commentaires

> SANTE

Type de démarches	Date prévue	Date réalisée	Commentaires

> AUTRES DEMARCHES

Type de démarches	Date prévue	Date réalisée	Commentaires

ANNEXE 2

1. Mon Guide pour la Liberté

Formation Flora – Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

2. O Meu Guia para a Liberdade

Administration Pénitentiaire du Portugal

3. My Guide to Liberty

Centre Pénitentiaire de Givenich



MINISTÉRIO DA JUSTIÇA

DIRECÇÃO-GERAL DOS SERVIÇOS PRISIONAIS

O MEU GUIA PARA A LIBERDADE



Atelier *Construire la Vision personnelle*

Objectif : Construire la vision personnelle et sélectionner les valeurs

Résultats attendus : A la fin de l'atelier, les détenus/es doivent avoir défini leur vision personnelle et avoir sélectionné leurs valeurs

Nombre de participants : 8 à 12 détenus/es

Durée : L'atelier se déroule en 5 séances de 1h30 chacune.

Séance 1 – Vision personnelle

Séance 2 – Valeurs personnelles

Séance 3 – Sélection des valeurs personnelles

Séance 4 – Facteurs de protection et facteurs de risque

Séance 5 – Confirmation ou Reformulation de la vision personnelle et des valeurs

Disposition de la salle : Atmosphère informelle, qui incite à la réflexion sur l'avenir. A chaque séance, les tables et les chaises sont disposées de manière à former un « U » ou un carré afin de faciliter la communication et la manipulation des dossiers.

Matériels : Un ordinateur avec un projecteur vidéo, une présentation PowerPoint : « construction de la vision personnelle », un tableau ou un « paper-board », un élastique ou un tissu élastique, du papier, des feutres, un lecteur cd (tous les moments de réflexion individuelle doivent être accompagnés par de la musique paisible), et des « cartes-mémoires ».



Séance 1 Vision personnelle

Dès le début de la séance, projection de la 1ère diapositive du PowerPoint « Construction de la vision personnelle »



Direção-Geral
dos Serviços Prisionais



Equal
“de igual para igual”

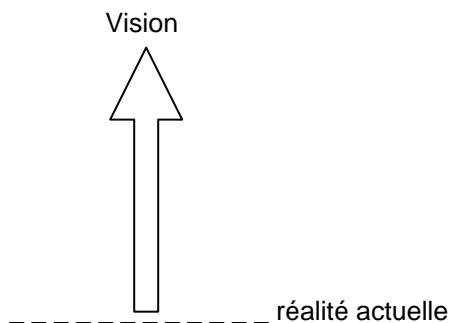


Présentation du concept

L'atelier commence avec la présentation par l'animateur du thème de travail : Construction de la vision personnelle

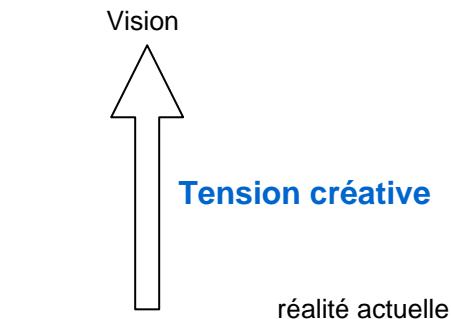
Il débute par l'éclaircissement du concept de vision : Notre vision est notre avenir ; cela signifie : ce que nous voulons être et dans quelle direction nous voulons aller.

Ensuite l'animateur effectue au tableau le dessin suivant :



L'animateur explique le schéma : à ce niveau (- -), on se trouve dans la réalité actuelle et, tout en haut, on retrouve notre vision, la direction, que nous voulons suivre.

Ensuite il prend en main le tissu élastique, le tend au-dessus de la flèche jusqu'au point de la vision. Cet effort représente, en fait, ce qu'on appelle la « tension créatrice » ; c'est-à-dire, ce qui stimule ou influence l'action, ce qui permet de réaliser la vision.



Cependant, il est important de souligner qu'à force de tendre l'élastique de façon exagérée, celui-ci pourrait se rompre. La vision ne doit pas être quelque chose d'absolument impossible à atteindre afin de ne pas représenter un rêve utopique et ainsi, démotiver l'action en constituant un frein pour celle-ci.

Cet exercice doit être illustré par le biais de l'élastique : la main gauche tient l'élastique, au niveau de la base de la flèche et l'autre main le tend jusqu'au point de la vision puis la main droit lâche soudainement l'élastique pour montrer la rupture.

Ce thème a intéressé les détenus/es, car ils/elles y ont participé activement. Ceci a été conforté par l'argumentation d'un des participants qui a voulu souligner cette nécessité de « rêver » avec des projets et le fait, que « tout soit possible/réalisable ». Il a noté aussi la plus-value constituée par l'investissement en « différentes directions », c'est-à-dire, d'avoir en sa possession différentes visions, si par exemple, dans une vision, la personne rencontre des obstacles, celle-ci pourra se tourner vers une autre vision dans laquelle elle pourra s'investir davantage.

Cependant à l'aide de l'élastique et de la présentation PowerPoint, l'animateur pourra réfuter les idées énoncées par les participants et expliquer la nécessité d'avoir une vision forte et dans une seule une direction. Il faudra suivre cette direction même si, parfois, on prendra la décision, de suivre des chemins non établis à priori, du fait des différentes alternatives possibles. Ces chemins doivent être imaginables et réalisables, c'est-à-dire, qu'ils doivent nous mener vers une même direction pour une même vision.

Cília Martins, psychologue, EPC Castelo Branco

En effet, il est important d'indiquer que la vision ne doit pas être trop faible. Si la réalisation de la vision ne demande pas d'efforts et si la vision est facile à atteindre, elle n'est pas un défi et n'incite pas à agir (en illustrant les propos à l'aide de l'élastique, la main gauche tenant l'élastique à la base de la flèche et l'autre main le tenant un peu plus haut que le milieu de la flèche, sans le tendre. La main droite lâche l'élastique, qui tombera lentement et délicatement, en n'atteignant pas la vision).

Ainsi, il est important que l'animateur établisse le lien existant entre la Vision et le Succès. Il a été prouvé que dans de nombreuses entreprises (exemple de « General Motors »), dans différents



pays (exemple de l'Irlande)¹ et même, dans la vie privée (exemple de Figo) que le fait d'avoir une forte vision de l'avenir est très important, en ce qui concerne, le succès.

Une entreprise sans vision courre le risque d'errer, par divers chemins et de présenter un rendement faible. Le fait d'avoir une vision aide la personne à mieux pouvoir se tracer un chemin, définir des priorités stratégiques, rassembler les ressources disponibles en évitant des dépenses inutiles et en atteignant plus facilement sa vision.

Des études ont également démontré cette relation de cause à effets chez des jeunes ayant une vision claire et précise de l'avenir et leur succès dans les études et au niveau professionnel.

L'animateur revient à la présentation PowerPoint pour travailler sur le concept en présentant les diapositives suivantes :

Qu'est-ce que la vision personnelle ?

O Meu Guia para a Liberdade

VISION PERSONNELLE

- > Notre engagement sur ce que nous voulons atteindre dans l'avenir
- > Ce que nous voulons être et dans quelle direction nous voulons aller
- > Notre avenir !

2

La vision presuppose de :

O Meu Guia para a Liberdade

- > Croire en notre valeur et nos compétences
- > Croire en nos capacités et à la possibilité d'atteindre le succès
- > Aboutir à une meilleure relation entre les coûts et les bénéfices

3

La construction de la vision personnelle implique le fait de croire en notre capacité à atteindre la vision, c'est-à-dire, en nos compétences à accéder au succès, mais également au fait de ne pas

¹ Exemple de l'Irlande avec son paradigme : l'économie irlandaise a montré une brillante performance, basée une stratégie mise au point à partir de la vision d'un pays. L'Irlande, est passée de la queue de peloton dans les années 30 à la tête de l'Europe de nos jours.



employer des stratégies d'évitement (afin d'éviter toute confrontation à une situation, qui pourrait provoquer un désagrément ou une souffrance) et sentir que la relation entre les coûts et les bénéfices est équilibrée.

Par exemple, si le coût perçu est supérieur au bénéfice, la vision pourrait provoquer une situation contraire, c'est-à-dire devenir démotivante.

Pourquoi faut-il avoir une vision personnelle ?

O Meu Guia para a Liberdade

- > Pour voir la possibilité de modifier notre propre avenir
- > Pour voir la possibilité de suivre un chemin, sans dévier de celui-ci
- > Pour que le rêve devienne réalité
- > Pour la personne soit motivée à aller de l'avant
- > Pour revaloriser notre estime et notre confiance en soi
- > Pour créer des objectifs de vie
- > Parce que Vouloir c'est Pouvoir

4

Caractéristiques d'une bonne vision

O Meu Guia para a Liberdade

- > Claire (clef du succès)
- > Précise et facile à comprendre
- > Facile à mémoriser
- > Possible et réalisable
- > Inspiratrice et créant un défi – certains diront que cela est irréaliste
- > Positive

5

Comment formuler la vision ?

O Meu Guia para a Liberdade

- > La phrase doit être écrite au présent et non au futur

Exemples:

"Je ne consomme pas de drogues et j'ai terminé la scolarité obligatoire"

"Je suis menuisier, j'ai un emploi et une famille"

6



La séance 1 se termine avec l'activité 1. L'animateur peut à ce moment suggérer une pause. Si les participants sont trop fatigués ou pas encore assez préparés pour cette activité 1, vous pourrez la rapporter au début de la séance 2.

Activité 1

Les participants devront rédiger leur vision personnelle en se basant sur ce qu'ils viennent d'apprendre. C'est un moment de réflexion individuelle. On leur donne également la possibilité de prendre leur chaise et de s'installer selon leur envie dans la salle. L'idée est d'arriver à ce que les détenus se sentent plus concentrés et dans un milieu plus privé. Ils pourront même choisir un emplacement à l'extérieur de la salle (tout en garantissant la sécurité) et ou rester à leur place d'origine.

A ce moment, l'animateur pourra mettre de la musique paisible, mais devra rester attentif au groupe car la musique pourra provoquer un effet contraire en distrayant les participants ayant un faible niveau de concentration.

Le résultat de cette activité sera exploité lors de la séance 5 afin de pouvoir confirmer ou reformuler le texte rédigé par chaque participant sur leur vision personnelle.



Atelier *Atteindre la Vision, Entrer en Action*

Objectif : Construction du plan pour atteindre la vision

Résultats attendus : A la fin de l'atelier, les détenus/es doivent pouvoir présenter leurs plans construits

Nombre de participants : 8 à 12 détenus/es

Durée : L'atelier se déroule en 3 séances de 1h30 chacune

Séance 1 – Concept « Entrer en Action »

Séance 2 – De la Vision vers l’Action

Séance 3 – Organisation de l’Action

Disposition de la salle : les tables et les chaises sont disposées de manière à former un « U en préservant un espace libre dans la salle pour les jeux de rôles (dynamique de groupe).

Matériel : Présentation PowerPoint « Atteindre la Vision, Entrer en Action », tableau, papier, cartes-mémoire, stylos, pastilles adhésives repositionnables (pâte à fixe), lecteur cd (sous réserve de l'accord des participants, les moments de réflexion individuelle peuvent être accompagné par de la musique douce qui peut avoir un effet plaisant).



MINISTÉRIO DA JUSTIÇA

DIRECÇÃO-GERAL DOS SERVIÇOS PRISIONAIS



Séance 1 Concept « Entrer en Action »

Dès le début de la séance, projection de la 1ère diapositive du PowerPoint « Atteindre la Vision, Entrer en Action »



Activité 1 :

L'atelier débute par la présentation de chaque vision personnelle des participants élaborée lors de l'atelier « Construire la Vision Personnelle ».

Présentation du concept

L'animateur annonce ensuite le thème de travail : construire le plan pour atteindre la Vision.

Par le biais de la présentation du point 1 de la diapositive 2 du PowerPoint, il explique le concept d'« Entrer en Action ».

Il faut véritablement entrer en action pour pouvoir atteindre la vision : cela implique un engagement fort et des compromis de la part de l'individu. Si nous n'agissons pas (sans action), la vision deviendra un simple rêve qui ne se réalisera pas.

D'autre part, les compétences ne pourront être développées que par l'action : agir nous fait vivre différentes expériences qui nous permettent d'évaluer, d'apprendre, de prendre des décisions – « Personne ne peut apprendre à la place de quelqu'un d'autre ».



MINISTÉRIO DA JUSTIÇA

DIRECÇÃO-GERAL DOS SERVIÇOS PRISIONAIS



Suggestions de thèmes de discussion

O Meu Guia para a Liberdade

1. Vision sans Action devient un rêve

2

Activité 2 : Dynamique de la statue

L'animateur propose au groupe qu'une personne présente sa vision et quitte ensuite la salle pour un cours instant.

Pendant l'absence du participant, l'animateur met en place une stratégie avec le groupe. Il présente diverses attitudes, croyances et opinions inhibitrices d'action (qui constituent un obstacle vers l'action) : honte, échec, méfiance, manque d'autodiscipline, stratégies d'évitement, sentiment de supériorité par rapport à autrui, etc. Les participants pourront aussi être incités à identifier eux-mêmes les inhibiteurs d'action. L'animateur propose au groupe de choisir 4 inhibiteurs et invite 4 participants à représenter chacune de ces croyances. Pendant 5 min, le groupe pourra suggérer pour chaque inhibiteur des comportements à adopter lors de la représentation.

Après la distribution des rôles, le participant absent pourra réintégrer la salle. Il devra présenter sa vision sous l'apparence d'une statue, c'est-à-dire en ne communiquant qu'avec des gestes, sans émettre de mots ou de sons. Les 4 détenus sélectionnés précédemment, jouent leur rôle selon les croyances qu'ils représentent au détriment de la vision.

Exemple :

Le participant A présente la vision suivante : « J'ai accompli ma 12^{ème} année d'études, je suis devenu électricien employé dans une entreprise et je suis marié ».

Le participant B représente la honte : « Tu vas rencontrer énormément de personnes à l'école et tu es un ancien prisonnier ».



Le participant C représente l'échec : « tu ne vas jamais pouvoir réussir ton niveau scolaire car cela fait longtemps que tu as abandonné tes études et de toute façon tu as toujours été un mauvais élève. Tu as peur d'être rejeté et de déclarer tes sentiments à l'autre c'est pour cela que tu ne te marieras pas ».

Le participant D représente le manque d'autodiscipline : « tu n'arriveras pas à te lever à l'heure le matin et tu seras renvoyé ».

L'animateur propose alors au participant A d'échanger avec le groupe les sentiments qu'il a ressenti au cours de cette dynamique en mettant l'accent sur les inhibiteurs d'action.

L'animateur suggère une petite discussion de groupe sur les inhibiteurs d'action et une réflexion leur impact par rapport à l'action.

Suggestions de thèmes de discussion

O Meu Guia para a Liberdade

- 1. Vision sans Action devient un rêve**
- 2. Action sans Vision est une perte de temps**

2

Activité 3 :

L'animateur distribue à chaque participant une feuille blanche et un stylo. Il leur demande de faire un dessin en respectant exactement les consignes qu'il va donner. Il est important que chaque participant se concentre sur son propre dessin et non pas sur les résultats des autres.

Les consignes données par l'animateur sont :

1. commencez par tirer un trait de la gauche vers la droite
2. à chaque bout du trait, dessinez un autre trait vers le haut
3. réunissez les deux lignes qui viennent d'être tracées
4. dessinez à l'intérieur 2 petits carrés
5. dessinez à l'intérieur un petit rectangle orienté vers le haut
6. rajouter au-dessus de cette figure un triangle



MINISTÉRIO DA JUSTIÇA

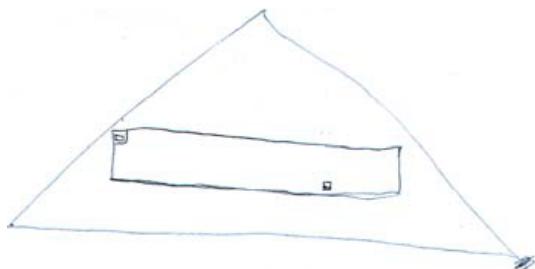
DIRECÇÃO-GERAL DOS SERVIÇOS PRISIONAIS



Les différents dessins seront affichés au mur avec des pastilles adhésives repositionnables et chaque participant devra interpréter son dessin.

Les dessins seront tous différents, tout comme leur interprétation.

Présentation d'un résultat obtenu à partir des consignes données :



L'animateur distribue à nouveau une feuille blanche aux participants et leur dit :

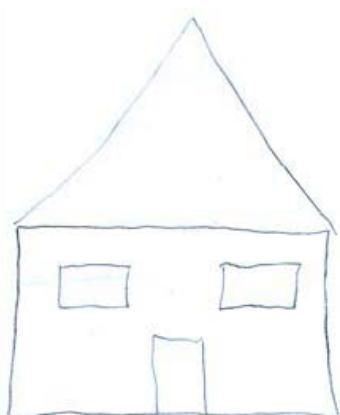
« Maintenant on va dessiner une maison selon les consignes que je donnerai » :

1. commencez par tirer un trait de la gauche vers la droite
2. à chaque bout du trait, dessinez un autre trait vers le haut
3. réunissez les deux lignes qui viennent d'être tracées
4. dessinez à l'intérieur 2 petits carrés
5. dessinez à l'intérieur un petit rectangle orienté vers le haut
6. rajouter au-dessus de cette figure un triangle

Ces dessins seront également affichés au mur à l'aide des pastilles adhésives, au-dessus des dessins précédents.

Les dessins seront très similaires.

Présentation d'un résultat obtenu à partir des consignes données :





En utilisant le résultat final de cette expérience, l'animateur amène le groupe à réfléchir sur ce qui vient de se passer. La question qu'il faut se poser est « pourquoi arrive-t-on à des résultats tellement différents en utilisant des consignes identiques ? » Les deux activités ont eu recours à l'action, mais les résultats sont très différents. Cela montre que l'action en elle-même ne suffit pas, mais qu'il est nécessaire de concentrer les efforts pour atteindre les objectifs prédefinis.

Le groupe doit arriver à la conclusion que les résultats liés à une action ayant un objectif prédéfini (vision) sont très différents de ceux d'une action sans objectif.

A la fin, l'animateur donne aux participants deux cartes mémoires avec les phrases suivantes : « Action sans Vision est une perte de temps » et « Vision avec Action est entrain de changer notre monde » et propose d'attribuer à chaque ligne de dessins la phrase correspondante.

Il conclut en insistant sur le fait qu'une vision forte peut contribuer fortement à l'amplification de notre action, en concentrant les ressources et énergies essentielles à la réalisation de la vision.

Le point 3 de la diapositive 2 est présenté au groupe :

Suggestions de thèmes de discussion

O Meu Guia para a Liberdade

- 1. Vision sans Action devient un rêve**
- 2. Action sans Vision est une perte de temps**
- 3. Vision avec Action est en train de changer notre monde**

2

ANNEXE 3

1. Mon Guide pour la Liberté

Formation Flora – Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses

2. O Meu Guia para a Liberdade

Administration Pénitentiaire du Portugal

3. My Guide to Liberty

Centre Pénitentiaire de Givenich



Fonds Social
Européen

Version du
15/11/2008

« My Guide to Liberty »

Centre Pénitentiaire de Givenich

Vous

Votre case manager

« My Guide to Liberty »

2

Votre séjour
au CPG

Organisation de la vie quotidienne

Préambule

Ce document présente l'organisation de la vie au Centre Pénitentiaire de Givenich (CPG).

Il tente de répondre à un certain nombre de questions que vous pourriez vous poser sur votre quotidien après votre admission au CPG.

Si vous avez des questions qui sont restées sans réponses, n'hésitez pas à vous adresser à un membre du personnel.

Pour lire ce document

Le document est organisé en 12 parties :

1. Où se situent les différents locaux ?
2. Quelles sont les personnes de référence ?
3. Comment se déroule une journée ?
4. Quelles sont les conditions d'hébergement ?
5. Comment s'organisent les repas et les commandes ?
6. Et l'argent ?
7. Comment s'organise le travail au CPG ?
8. Quelles sont les activités de loisirs proposées ?
9. A qui s'adresser en cas de problèmes de santé ?
10. Quels sont les autres services à votre disposition ?
11. Comment sont transmises les informations internes au CPG ?
12. Comment communiquer avec l'extérieur ?

Au fil des pages vous rencontrerez régulièrement ces petits pictogrammes :



Information importante



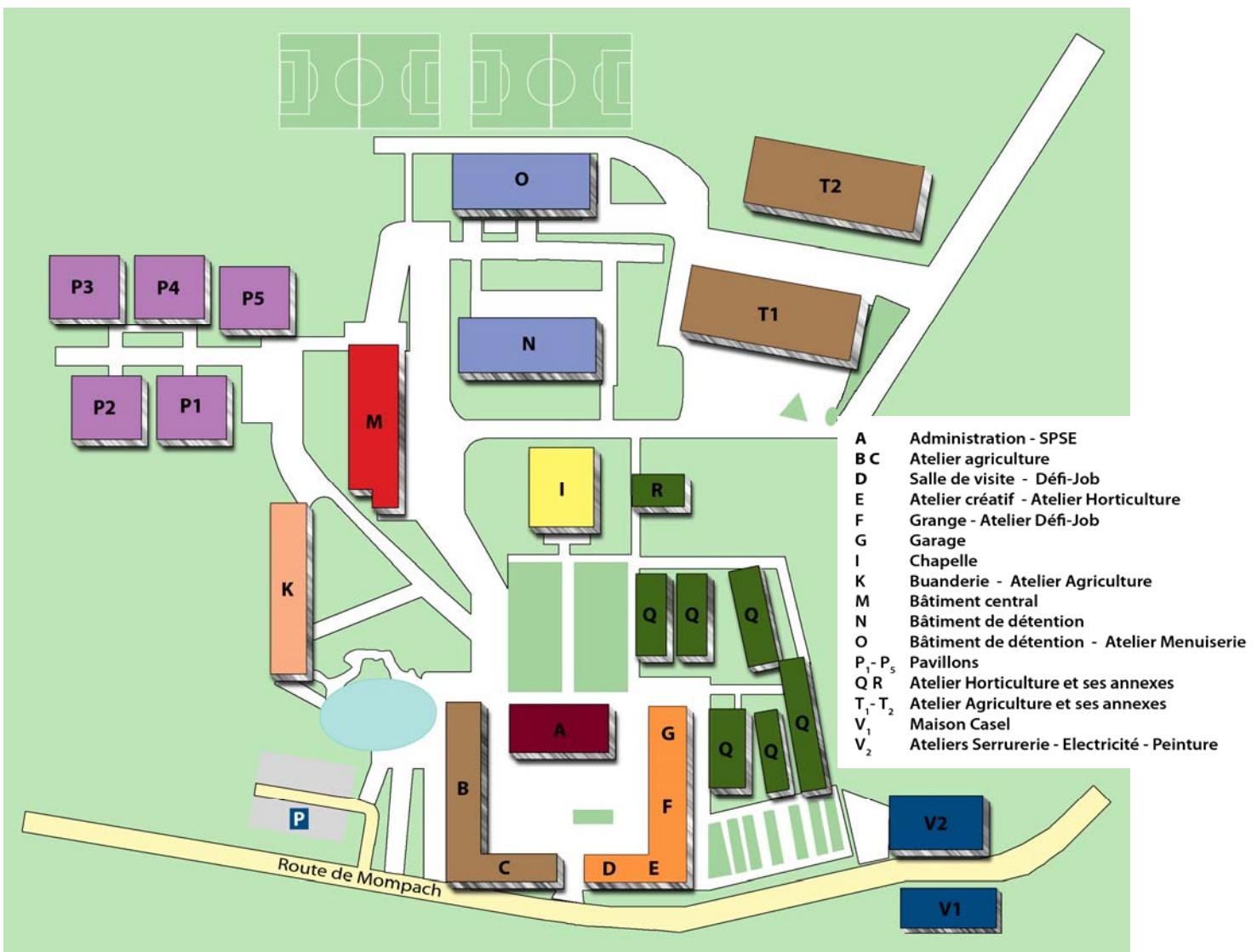
Information complémentaire



Conseil

Où se situent les différents locaux ?

1



Quelles sont les conditions d'hébergement ?

4

4.1. Où êtes-vous hébergé ?

Vous êtes logé dans une **chambre** individuelle du bâtiment N ou O (voir : 1). Un état des lieux de votre chambre est réalisé à votre entrée et votre sortie de votre chambre. Il permet de vérifier la présence et l'état de tous les éléments de la chambre (voir : formulaire en annexe).

Vous avez aussi la possibilité de loger dans un **pavillon** composé de six chambres, un living, une cuisine, une buanderie et une salle de bain. Pour en bénéficier, **adressez une demande à de votre chef de section** (formulaire en annexe). Si vous logez dans un pavillon vous bénéficiez d'une prime spéciale.



En cas d'urgence, vous pouvez contacter le poste de garde central par l'interphone de votre chambre.

4.2. Comment pouvez-vous aménager votre chambre ?

Vous pouvez ajouter des appareils électriques (voir : liste « appareils électriques », en annexe) et des plantes (maximum : 6) en faisant une demande écrite auprès du chef de section (formulaire de demande). Vous pouvez accrocher des posters et des photos sur les barres métalliques des murs de votre chambre avec des aimants. Les aimants sont disponibles au poste de garde central.



Pour toute question supplémentaire sur les aménagements de votre chambre, adressez-vous au chef de section.

4.3. Quand pouvez-vous prendre une douche ?

Les douches collectives sont ouvertes en dehors des heures de travail.

4.4. Où pouvez-vous laver votre linge ?

Votre linge ainsi que vos vêtements de travail personnels peuvent être lavés dans les lave-linges de votre section. Les vêtements de travail, les draps de lit, les serviettes et les torchons fournis par le CPG peuvent être échangés à la buanderie tous les jours à 21h00 sauf les dimanches et les jours fériés.
au CPG ?

Règlement de fonctionnement

Préambule

Le règlement de fonctionnement présente les règles générales à respecter au CPG.

Il a été établit conformément :

- à la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les "Règles pénitentiaires européennes" de 2006
- au règlement Grand-ducal du 24 mars 1989 concernant l'administration et le régime interne des établissements pénitentiaires modifié par le règlement grand-ducal du 18 mars 1995.

Ces textes sont disponibles à la médiathèque.

Pour lire ce document

Ce document est organisé en 5 parties :

- Règles générales
- Sanctions
- Procédures en matière disciplinaire
- Recours en matière disciplinaire
- Récompenses.

Lorsque les parties se réfèrent directement au règlement grand-ducal du 24 mars 1989, vous trouverez le numéro de l'article concerné. Exemple : *art. 184.*

Si vous avez des questions concernant le règlement de fonctionnement, n'hésitez pas à interroger le service de garde ou votre case manager.

Règles générales

1

Relations avec les autres

Vous devez respecter les instructions du personnel du Centre Pénitentiaire de Givenich ainsi que les règles de politesse et de bienséance envers toute personne.

Votre comportement ne doit pas perturber l'ordre ou le repos des codétenus. Par exemple, vous ne pouvez pas mettre un volume sonore trop élevé de la télévision, de la radio ou de la chaîne-hifi, etc.

Il vous est interdit d'intervenir dans les affaires d'un codétenu et d'exercer toute forme de violence à son égard. Il est défendu de donner, d'échanger ou de vendre un objet à un codétenu (sauf en cas d'autorisation de la Direction).

Art. 184. – 185. – 186. – 193. – 194.

Vos Droits et Devoirs

Préambule

Quels sont les droits et libertés que vous possédez en prison ?

Le fait d'être en prison ne vous enlève pas tous vos droits et libertés. En effet, à moins d'en être privés par une décision judiciaire, vous bénéficiez des mêmes droits et libertés que les autres citoyens vivant au Grand-Duché de Luxembourg.

A part ces droits et libertés que vous partagez avec les autres citoyens vivant au Grand-Duché de Luxembourg vous bénéficiez d'un certain nombre de droits qui sont spécifiquement liés à votre séjour en prison.

Quels sont les droits et libertés liés à votre séjour au CPG ?

Le Grand-Duché de Luxembourg comme d'autres pays européens a signé la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les "Règles pénitentiaires européennes" de 2006. Cette recommandation décrit les normes à respecter pour l'exécution des peines privant de liberté et pour la prise en charge des détenus. Elle n'a pas de valeur de droit, mais elle a une grande influence sur l'organisation et le fonctionnement des prisons européennes. Cette recommandation souligne que: « les personnes privées de liberté doivent être traitées dans les respects des droits de l'homme ».

L'ensemble des textes sur vos droits et libertés sont disponibles à la médiathèque :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- La Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les "Règles pénitentiaires européennes" de 2006,
- Le Règlement grand-ducal du 24 mars 1989 concernant l'administration et le régime interne des établissements pénitentiaires modifié par le Règlement grand-ducal du 18 mars 1995.

Pour lire ce document

Nous allons vous présenter certains de vos Droits et Libertés qui nous semblent importants pour votre séjour au CPG. Nous avons simplifié les textes de lois initiaux pour en faciliter la compréhension. Lorsque les Droits et Libertés se réfèrent au règlement grand-ducal du 24 mars 1989, vous trouverez le numéro de l'article concerné. Exemple : *art. 178*.

Le document est organisé en 3 parties :

- Principes de base
- Droits particuliers
- Respect des droits

Si vous avez des questions concernant vos droits, n'hésitez pas à demander conseils à votre case manager ou votre agent de probation.

Principes de base

1

Droit à un traitement égalitaire

Il n'est fait aucune différence de traitement basée sur des préjugés tenant à la race, à la couleur, au sexe, à la langue, à la religion, à l'opinion politique ou à toute autre opinion, à l'origine nationale ou sociale, à la fortune, à la naissance ou à toute autre situation. *Art. 178.*

Droit au respect

Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut pas utiliser avec vous un langage familier ou grossier, ni vous insulter. *Art. 52.*

Les croyances religieuses et les préceptes moraux du groupe auquel vous appartenez sont respectés. *Art. 178.*

Droit à la santé

Tout détenu a droit à des conditions de vie suffisantes pour assurer sa santé (alimentation, couchage, habillement, soins médicaux, service social, activité physique). *Art. 251. – 252. – 258. – 259. – 262. – 273.*

Droit à la sécurité

Toute violence à l'égard d'un détenu est défendue. *Art 52. – 179.*

Seule la contrainte rigoureusement nécessaire au maintien de l'ordre est autorisée. Les instruments de contrainte tels que menottes et camisoles de force ne doivent jamais être appliqués en tant que sanction. Ils ne peuvent être utilisés que dans des cas précis et leur application doit être limitée au temps strictement nécessaire pour vaincre la résistance du détenu. *Art. 180.*

Droit à la discrétion

Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut pas transmettre des renseignements sur les détenus à des personnes extérieures au CPG sauf autorisation du Directeur. *Art. 52.*

Où pouvez-vous vous renseigner sur vos droits et libertés ?

1. Auprès de votre case manager ou votre agent de probation.

Vous pouvez demander conseil concernant vos droits et libertés à votre case manager ou à votre agent de probation. Ceux-ci ne sont pas des juristes. Ils peuvent cependant répondre à certaines de vos questions ou vous orienter vers une personne compétente en la matière.

2. A la médiathèque

Vous pouvez trouver à la médiathèque du CPG un ensemble de codes et de livres concernant vos droits et libertés. Vous y trouvez également les textes suivants qui sont plus spécifiquement liés à votre séjour au CPG :

- Les règles pénitentiaires européennes
- Le Règlement grand-ducal du 24 mars 1989 concernant l'administration et le régime interne des établissements pénitentiaires modifié par le Règlement grand-ducal du 18 mars 1995
- Le code pénal et le code d'instruction criminelle.

3. Auprès de votre avocat

Vous pouvez prendre un rendez-vous avec votre avocat pour vous informer davantage sur vos droits et libertés.

Si vous ne disposez pas de moyens financiers suffisants, un avocat peut vous être fourni gratuitement par l'Etat (avocat d'office ou pro deo). Pour recourir aux services d'un tel avocat, il suffit de remplir le formulaire (« assistance judiciaire ») et de l'envoyer au bâtonnier à l'adresse (Bâtonnier de l'ordre des avocats de Luxembourg BP 361 L-2013 Luxembourg). Si vous avez des difficultés pour remplir ce formulaire, vous pouvez demander de l'aide à votre case manager.

4. Auprès du Service d'informations juridiques de l'Etat

Comment réagir si vous pensez que vos droits et libertés ne sont pas respectés ?

1. Essayez de rester calme: Vous n'êtes pas seul face à votre problème! – Des solutions existent !
2. Parlez avec un membre du personnel du CPG ou votre agent de probation
3. Ecrivez à la direction si le problème n'est pas résolu
4. Ecrivez au délégué
5. Ecrivez au médiateur

Vous pouvez vous adresser à votre avocat pour présenter vos plaintes ou requêtes.

« My Guide to Liberty »

3

Dispositif d'accompagnement

3.1

Accompagnement personnalisé



La réalisation de mes projets après mon séjour au CPG

Quelles sont mes ressources / compétences pour réaliser mes projets?

1

M
Y
G
U
I
D
E
T
O
L
I
B
E
R
T
Y

2

3

4

5

Quels sont les éventuels obstacles / difficultés à surmonter ?

1

2

3

4

5

Qu'est-ce que je peux faire pour surmonter ces difficultés ?

1

2

3

4

5

Ce que j'aimerais avoir réalisé

Penser à votre avenir. Décrire sur cette page vos projets.

Dans 1 an

1 _____

2 _____

3 _____

Dans 3 ans

1 _____

2 _____

3 _____

Dans 5 ans

1 _____

2 _____

3 _____

Dans 10 ans

1 _____

2 _____

3 _____

Mes facteurs de protection et de risque de récidive

Je ne vais plus commettre d'infraction parce que...

M
Y

G
U
I
D
E

T
O

—
L
I
B
E
R
T
Y

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

J'ai peur de commettre une infraction parce que...

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Mon plan d'action en situation de crise après mon élargissement

En cas de difficultés, je...

1

2

3

4

5

M
Y
G
U
I
D
E
—
T
O
L
I
B
E
R
T
Y

A qui s'adresser pour obtenir de l'aide après ma sortie de prison ?

Logement

Finances

M
Y

Papiers administratifs

G
U
I
D
E

Emploi

T
O

Famille

L
I
B
E
R
T
Y

Difficultés personnelles

Autres

Ma consommation de drogues

Indiquer dans le tableau ci-dessous les avantages et les inconvénients de votre consommation de drogues.

	Avantages	Inconvénients
Court terme	1. _____ _____ 2. _____ _____ 3. _____ _____	1. _____ _____ 2. _____ _____ 3. _____ _____
Long terme	1. _____ _____ 2. _____ _____ 3. _____ _____	1. _____ _____ 2. _____ _____ 3. _____ _____

3.2

Programmes d'accompagnement



Les avantages et les inconvénients liés au travail

Les inconvénients du travail

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

Les avantages du travail

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____



Une journée type dans ma vie avant mon séjour en prison

Le matin...

L'après-midi...

Le soir...

La nuit...
